

2020



01

Population

Neuchâtel 2022

Portrait démographique de la Suisse

État, structure et évolution de la population en 2020

Domaine «Population»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

La population de la Suisse en 2020, Neuchâtel 2021, 10 pages, numéro OFS 349-2000

Vivre ensemble en Suisse, Analyse approfondie des résultats 2016–2020, Neuchâtel 2021, 36 pages, numéro OFS 1913-2000

L'impact de la pandémie de COVID-19 sur la mortalité en Suisse, Mortalité et espérance de vie en 2020, Neuchâtel 2021, 8 pages, numéro OFS 2143-2000

Les familles en Suisse, Rapport statistique 2021, Neuchâtel 2021, 100 pages, numéro OFS 1011-2100

Pratiques linguistiques en Suisse, Premiers résultats de l'Enquête sur la langue, la religion et la culture 2019, Neuchâtel 2021, 36 pages, numéro OFS 1369-1901

Pratiques et croyances religieuses et spirituelles en Suisse, Premiers résultats de l'Enquête sur la langue, la religion et la culture 2019, Neuchâtel 2020, 32 pages, numéro OFS 1369-1900

Domaine «Population» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques →
01 – Population

Portrait démographique de la Suisse

État, structure et évolution de la population en 2020

Rédaction Fabienne Rausa, OFS
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2022

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Centre d'information, section Démographie et migration,
OFS, tél. 058 463 67 11

Rédaction: Fabienne Rausa, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 01 Population

Langue du texte original: français

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

Cartes: section DIAM, ThemaKart

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2022
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 480-2000

ISBN: 978-3-303-01297-0

Version corrigée, 16.06.2023: données corrigées dans le tableau T 1, p.12

Version corrigée, 15.12.2023: données corrigées dans le tableau T 8, p.36

Table des matières

Introduction	5	5 Divorces et dissolutions	29
1 Population et ménages	7	5.1 Veuvages	29
1.1 Population	7	5.2 Divorces	30
1.1.1 Composition de la population	8	5.2.1 Divortialité selon le canton	31
1.1.2 Population selon le canton	10	5.3 Partenariats dissous	31
1.2 Ménages	11	6 Migrations	33
2 Naissances et fécondité	13	6.1 Migrations internationales	33
2.1 Naissances	13	6.2 Migrations internes	35
2.2 Fécondité	15	7 Vieillessement	37
2.2.1 Fécondité selon le canton	16	7.1 Facteurs de vieillissement	38
3 Décès et mortalité	19	7.2 Vieillessement selon le canton	39
3.1 Décès	19		
3.2 Mortalité	20		
3.3 Espérance de vie	20		
4 Unions et mariages	23		
4.1 Mariages	23		
4.1.1 Premiers mariages et remariages	24		
4.1.2 Type de mariages	25		
4.1.3 Endogamie ou exogamie	25		
4.2 Nuptialité	26		
4.2.1 Similitudes et différences cantonales	26		
4.3 Partenariats enregistrés	26		

Introduction

Le Portrait démographique de la Suisse, édition 2022, est une nouvelle publication de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Sa parution est prévue tous les cinq ans, à partir d'aujourd'hui. Son objectif vise à décrire la situation de la population en Suisse et son évolution à travers le temps. Le Portrait démographique de la Suisse examine dans quelle mesure certains éléments favorisent ou, au contraire, freinent l'évolution démographique de notre pays. Les naissances, décès, immigrations et émigrations sont les principaux facteurs de ce processus et entrent également en ligne de compte dans le changement de la composition, de la taille et de la structure par âge de la population. La désaffection à l'égard des mariages et la progression des divorces ont quant à eux un impact sur la fécondité, sur la création ou non d'une famille et sur la taille de ces dernières. L'équilibre entre les jeunes et les personnes âgées s'en trouve ainsi bouleversé. Le vieillissement qui en résulte va continuer au cours des prochaines décennies. L'espérance de vie influe sur la féminisation du 3^e et du 4^e âge.

En 2020, la pandémie de COVID-19 a influencé l'évolution des décès, mais également celle des autres événements démographiques tels que les mariages, les divorces ou les migrations. Dans la présente publication, cet impact sera évoqué dans des encadrés des chapitres correspondants. Des analyses plus approfondies suivront lorsque les données de l'année 2021 seront disponibles.

La publication s'articule autour de sept parties, «Population et ménages», «Naissances et fécondité», «Décès et mortalité», «Unions et mariages», «Dissolutions et divorces», «Migrations» et «Vieillesse», où un grand nombre d'informations sont commentées et illustrées par des graphiques et des cartes. À la fin de chaque chapitre, vous trouverez un tableau synthétique, ainsi qu'un glossaire spécifique au thème traité.

Dans la version online interactive de la publication (Digipub), des liens sont prévus sous les illustrations, afin de retrouver rapidement les données y relatives les plus récentes. Ainsi, les données électroniques peuvent être exploitées et analysées selon les besoins spécifiques de chacun.

1 Population et ménages

La Suisse est un pays dynamique du point de vue de la croissance de la population. Sa population se renouvelle par des mécanismes d'entrée, tels que les naissances et les immigrations, et de sortie, tels que les décès et les émigrations.

1.1 Population

La population résidente permanente de la Suisse a continuellement augmenté, passant de 6,8 millions en 1990 à 8,7 millions en 2020, soit une progression de 28%.

Pandémie de COVID-19

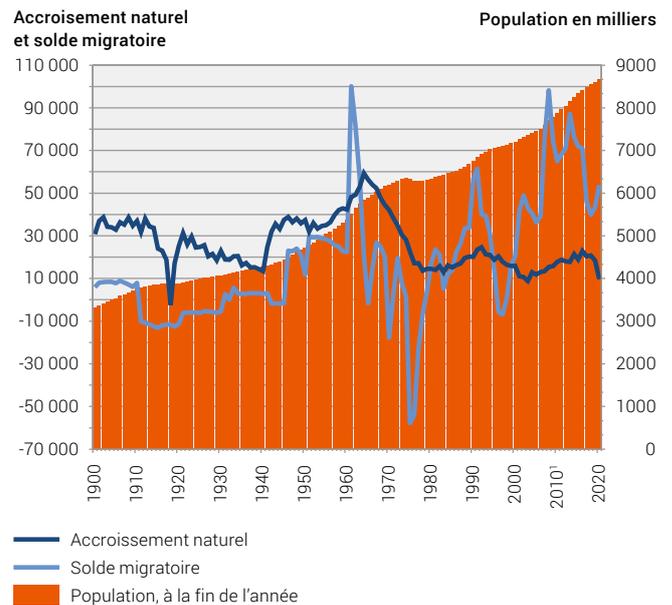
Malgré la forte hausse des décès (+12,4%) enregistrée en 2020, la population a augmenté de 64 300 personnes (+0,7%) par rapport à fin 2019. Au 31 décembre 2020, elle a atteint 8 670 300 personnes. Vous trouverez des données trimestrielles et annuelles sur l'évolution de la population à la page suivante:

Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Population

Les différentes composantes qui expliquent l'évolution de la population résidente permanente sont l'accroissement naturel et le solde migratoire. Exception faite de 1918, l'accroissement naturel est le facteur principal de la croissance démographique jusqu'en 1945. Puis sous l'effet de la hausse du nombre des naissances observées dans la période de l'après-guerre (baby-boom) et de la migration, la population s'accroît à un rythme plus rapide. En 1961, le solde migratoire dépasse le seuil historique des 100 000 personnes. À partir de la même période, l'accroissement naturel commence à diminuer, ayant ainsi une influence moindre, quoique toujours positive, sur l'évolution de la population. La migration internationale prend de l'ampleur dès le début des années 1980 et devient progressivement le principal facteur de croissance (cf. graphique G1).

Évolution de la population résidente permanente et des composantes de l'évolution

G1



¹ Dès 2010, changement des méthodes de production et de concept pour la population résidente permanente

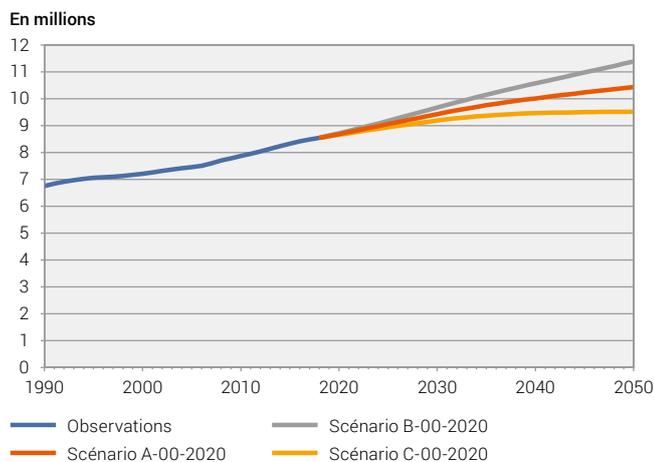
Sources: OFS – BEVNAT, ESPOP, STATPOP

© OFS 2022

Selon les scénarios démographiques produits par l'Office fédéral de la statistique (OFS), la population de la Suisse continuera de progresser au cours des trente prochaines années, principalement, en raison des flux migratoires (cf. graphique G2). Selon le scénario de référence (A-00-2020), le nombre d'habitants augmentera à 9,4 millions en 2030, dépassera le cap des 10 millions en 2040 et atteindra 10,4 millions en 2050. Selon le scénario «haut» (B-00-2020), la population croît de plus de 30% entre 2020 et 2050, passant de 8,7 à 11,4 millions de personnes. Selon le scénario «bas» (C-00-2020), la population croît de 10% entre 2020 et 2050 (près de 0,3% par année en moyenne). De 8,7 millions de personnes en 2020, elle atteindra 9,5 millions d'habitants en 2050.

Évolution de la population résidente permanente selon les 3 scénarios de base

G2



Source: OFS – SCENARIO

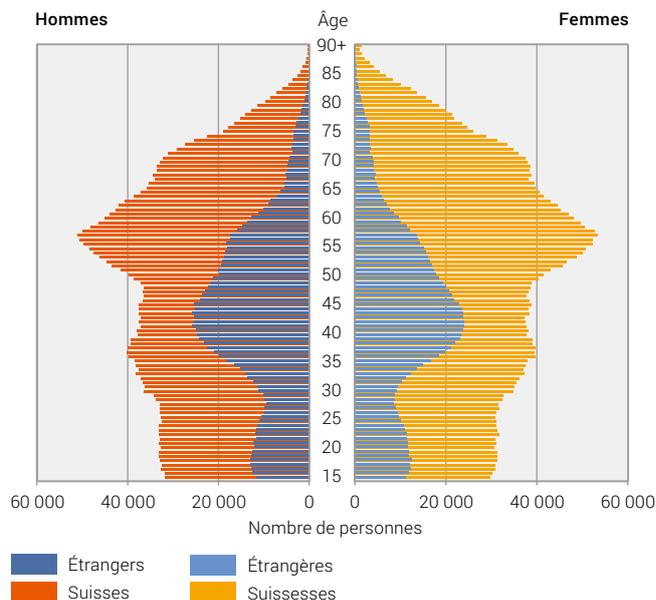
© OFS 2022

1.1.1 Composition de la population

En 2020, la population résidente permanente comprend 4 367 700 femmes et 4 302 600 hommes (50,4% contre 49,6%). On dénombre plus d'hommes aux jeunes âges et plus de femmes parmi les seniors (cf. graphique G3). Le léger excédent de garçons aux jeunes âges est en grande partie dû au surcroît de naissances masculines, environ 105 garçons pour 100 filles parmi les nouveau-nés. Les garçons, comme les hommes, ont cependant une mortalité plus élevée à tous les âges. Cette surmortalité est compensée chez les 20–64 ans par les migrations. Il y a en effet plus d'immigrations d'hommes que de femmes. Au-delà de 60 ans, comme les femmes ont une espérance de vie plus longue, leur nombre devient beaucoup plus important que celui des hommes. L'interaction de ces différents facteurs conduit à un nombre légèrement supérieur de femmes par rapport aux hommes. Le rapport de masculinité s'établit par conséquent, en Suisse, à 99 hommes pour 100 femmes en 2020.

Pyramide des âges selon le sexe et la nationalité, en 2020

G3



Source: OFS – STATPOP

© OFS 2022

Sur les 8 670 300 habitants en Suisse, 19,9% ont entre 0 et 19 ans, 61,3% sont en âge de travailler (20–64 ans) et 18,8% ont l'âge de la retraite (65 ans ou plus). La classe d'âges des 40–64 ans comprend les générations les plus nombreuses. Il s'agit des générations nées autour de 1964, en Suisse ou à l'étranger. En moyenne, la population résidente permanente a 42,6 ans. Par rapport à 1990, la proportion de jeunes (0–19 ans) a diminué, –3,5 points de pourcentage, tout comme celle des personnes en âge de travailler, bien que dans une moindre mesure (–0,7 point de pourcentage). Dans le même intervalle, la part de seniors a augmenté de 4,2 points de pourcentage. Cette évolution, à la baisse chez les jeunes et à la hausse chez les seniors, va se poursuivre dans les années à venir (cf. plus de détails dans le chapitre sur le vieillissement).

Actuellement, la population résidente permanente se compose, à fin 2020, de 3,9 millions de célibataires, 3,6 millions de personnes mariées, 751 700 personnes divorcées, 403 500 veuves et veufs, 19 000 personnes liées par un partenariat enregistré et 3000 qui ont un partenariat dissous. Ces groupes se différencient par leur composition par sexe. On trouve légèrement plus d'hommes parmi les célibataires que de femmes, soit 53,2% contre 46,8%. On en compte davantage également chez les personnes en partenariat enregistré, soit 65,7% d'hommes contre 34,3% de femmes. Chez les personnes mariées, la répartition entre les sexes est plus ou moins équilibrée. Les femmes sont majoritaires (57,7%) parmi les personnes divorcées. Parmi les personnes veuves, la différence de genre est très importante: 80,1% d'entre elles sont des femmes. Cette différence s'explique par l'espérance de vie plus élevée des femmes et par le fait que les hommes sont plus enclins à se remarier.

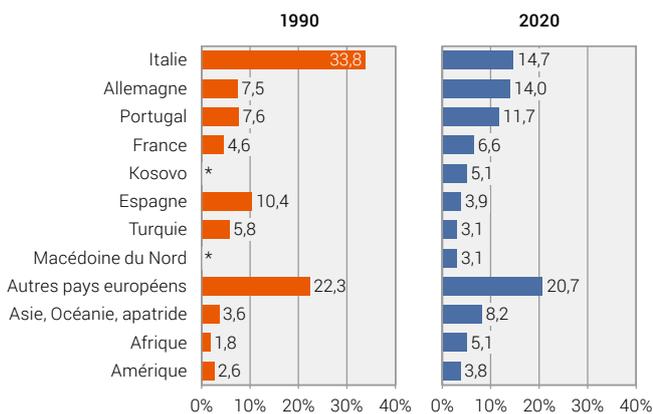
Depuis 1990, le nombre de personnes divorcées a fortement augmenté et est 2,6 fois plus important qu'alors. Le poids de ce groupe dans l'ensemble de la population a pratiquement doublé, passant de 4,4% en 1990 à 8,7% en 2020. Dans le même intervalle, la part de célibataires augmente de 42,0% à 45,0% et celle des personnes mariées baisse de 47,6% à 41,4%. La proportion de personnes veuves diminue également, de 6,0% à 4,7%.

En Suisse, une personne sur quatre (2 210 800) est de nationalité étrangère en 2020, contre une sur six (1 127 100) en 1990. Les communautés les plus représentées en 2020 sont notamment les communautés italienne, allemande et portugaise (cf. graphique G4). Bien que la population italienne reste la plus nombreuse en Suisse, elle a diminué de 15% entre 1990 à 2020, passant de 381 500 personnes à 325 300 aujourd'hui. Les populations allemande et portugaise ont quant à elles fortement augmenté; elles ont triplé, voire plus, dans le même laps de temps.

Population résidente permanente étrangère, à la fin de l'année

G4

Selon la nationalité



* pas de données en 1990 pour ces deux pays

Sources: OFS – ESPPOP, STATPOP

© OFS 2022

Double nationalité

En 2020, 19% de la population résidente permanente suisse de 15 ans ou plus avaient la double nationalité. Au sein de cette population, 65% ont obtenu la nationalité suisse par naturalisation, alors que 35% l'ont obtenue à la naissance. La deuxième nationalité (en plus de la nationalité suisse) la plus représentée est la nationalité italienne (24%), suivie par la nationalité française (11%) et la nationalité allemande (9%).

On parle de double nationalité lorsqu'une personne possède au moins deux nationalités différentes. Les personnes qui ont la citoyenneté suisse en plus d'une nationalité étrangère (double nationalité) ou plusieurs nationalités (nationalités multiples) sont considérées comme Suisses dans la statistique.

En 2020, 776 300 ressortissants suisses sont établis à l'étranger et sont inscrits auprès d'une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger (cf. graphique G5). Près des deux tiers d'entre eux sont domiciliés en Europe, principalement en France, Allemagne et Italie.

Suisses de l'étranger

G5

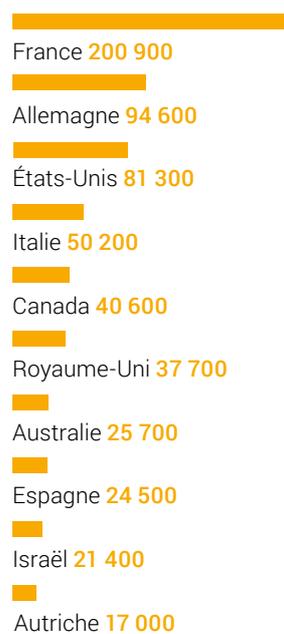


Selon le sexe



Principaux États de résidence

(y compris les territoires hors frontières)



Proportion de Suisses de l'étranger sur l'ensemble des Suisses



Sources: OFS – STATPOP, SE-Stat

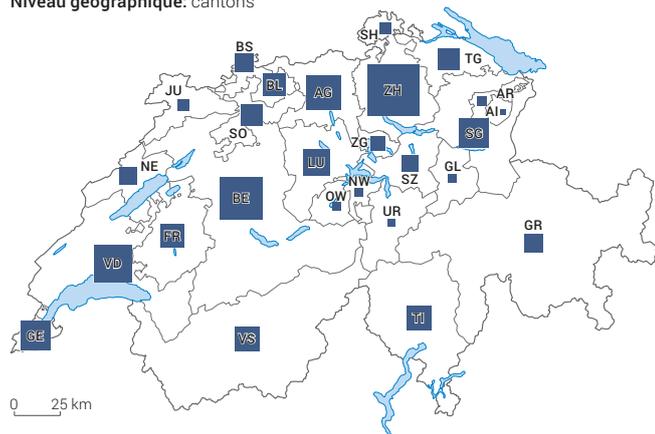
© OFS 2022

1.1.2 Population selon le canton

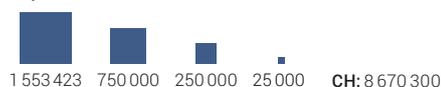
À la fin de l'année 2020, Zurich reste le canton le plus peuplé de Suisse avec plus de 1,6 million d'habitants et Appenzell Rhodes-Intérieures le moins peuplé (16 300 personnes). Près de 60% de la population du pays se concentre dans six cantons: Zurich, Berne, Vaud, Argovie, Saint-Gall et Genève (cf. graphique G6).

Population résidente permanente, en 2020 G 6

Niveau géographique: cantons



Population à la fin de l'année



Source: OFS – STATPOP

© OFS 2022

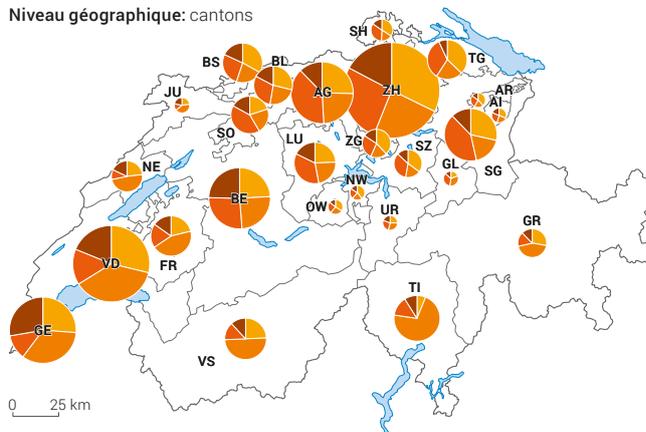
Quelle que soit la variable observée, sexe, âge ou nationalité, la répartition des personnes sur le territoire suisse n'est pas uniforme. Considérons la distribution des femmes et des hommes dans le pays. Certains cantons sont à dominante féminine. C'est le cas notamment à Genève, Bâle-Ville et au Tessin, qui comptent respectivement moins de 96 hommes pour 100 femmes. Dans d'autres cantons, tels qu'Appenzell Rhodes-Intérieures, Schwyz, et Nidwald, la gent masculine est plus nombreuse; le rapport de masculinité s'élève à plus de 104 hommes pour femmes.

La part de jeunes (0–19 ans) est plus importante à Fribourg et Vaud, ce qui en fait les deux cantons où l'âge moyen est le plus bas, soit en dessous de 41 ans. La proportion de seniors (65 ans ou plus) est plus marquée à Bâle-Campagne, aux Grisons et au Tessin. Dès lors, l'âge moyen dans ces cantons se situe au-delà de 44 ans.

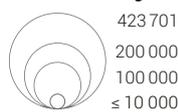
La présence de certains groupes de nationalité étrangère peut varier en fonction de la langue parlée dans les différentes régions ou de l'ampleur de la communauté déjà présente (cf. graphique G7). Ainsi, on trouve par exemple plus de ressortissants français en Romandie, plus de ressortissants de l'Europe du Sud-Ouest en Suisse latine et plus de ressortissants allemands en Suisse alémanique.

Population résidente permanente selon le groupe de nationalités¹, en 2020 G 7

Niveau géographique: cantons



Nombre d'étrangers



CH: 2 210 788

Part des ressortissants selon le groupe de nationalités dans la population résidente permanente étrangère, en %

- Europe du Nord et de l'Ouest (CH: 604 970/27,36%)
- Europe du Sud-Ouest (CH: 669 699/30,29%)
- Europe de l'Est et du Sud-Est (CH: 557 254/25,21%)
- Autres pays (CH: 378 865/17,14%)

Source: OFS – STATPOP

© OFS 2022

¹ Europe du Nord et de l'Ouest: France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Allemagne, Liechtenstein, Autriche, Finlande, Norvège, Suède, Royaume-Uni, Irlande, Islande, Monaco.

Europe du Sud-Ouest: Portugal, Espagne, Saint-Marin, Andorre, Italie, Malte, Vatican.

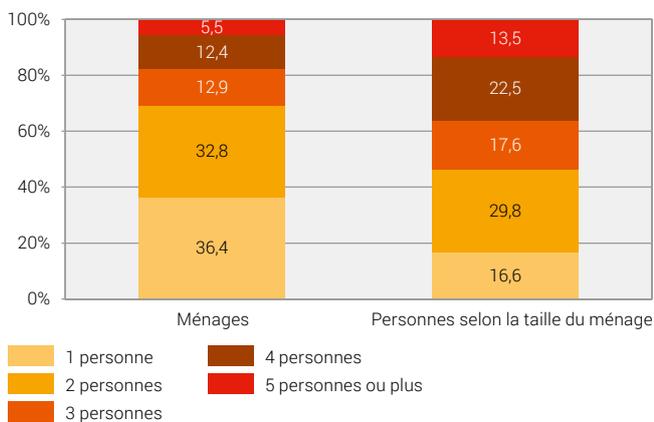
Europe de l'Est et du Sud-Est: Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Pologne, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Croatie, Albanie, Serbie, Monténégro, Bosnie et Herzégovine, Kosovo, Grèce, Chypre, Turquie, Macédoine, Estonie, Lettonie, Lituanie, Moldova, Russie, Ukraine, Bélarus.

1.2 Ménages

Par rapport à 1990 où on comptait 2,8 millions ménages privés, on en dénombre à fin 2020 environ 3,9 millions en Suisse. Plus d'un tiers de ces derniers se compose d'une seule personne et 17% de la population résidente permanente vit dans un ménage d'une seule personne. Près d'un tiers des ménages sont formés de deux personnes, ce qui représente 30% de la population résidente permanente (cf. graphique G8). La taille moyenne des ménages atteint 2,20 personnes en 2020, contre 2,33 en 1990.

Ménages et personnes selon la taille du ménage, en 2020

G8



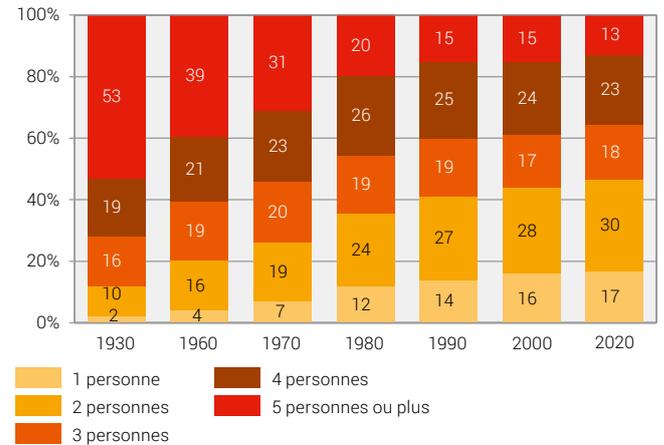
Source: OFS – STATPOP

© OFS 2022

Entre 1990 et 2020, on observe une lente réduction des ménages de grande taille, au profit des ménages composés d'une voire deux personnes. En effet, les personnes vivant dans des ménages d'une personne ont progressé de 3 points de pourcentages et celles vivant dans un ménage de deux personnes de 2 points de pourcentages. Les personnes dans les ménages comprenant 3 personnes ou plus ont en revanche diminué (cf. graphique G9).

Personnes en ménages privés selon la taille du ménage

G9



Sources: OFS – RFP (1930 – 2000), STATPOP (2020)

© OFS 2022

Scénarios des ménages

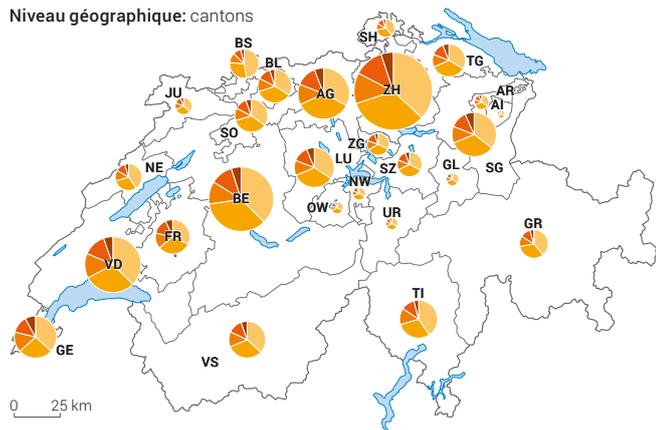
Selon le scénario de référence, les ménages d'une personne auront l'accroissement le plus marqué entre 2020 et 2050. Ils passeront de 1,4 à 1,8 million, soit une augmentation de 30%. Le nombre de ménages de deux personnes augmentera quant à lui de 24% en passant d'environ 1,3 million à un peu moins de 1,6 million. Les ménages de plus grandes tailles croîtront moins fortement. Les ménages de trois personnes augmenteront de 14% en passant de 500 000 à 570 000, ceux de quatre personnes de près de 13% en variant de 480 000 à 540 000, ceux de cinq personnes de 12% en passant de 160 000 à 180 000 et ceux de six personnes ou plus également de 12% en variant d'un peu plus de 60 000 à près de 70 000. L'augmentation plus prononcée des petits ménages sera en grande partie due à l'augmentation de la durée de vie des personnes résidant en Suisse et à une fécondité peu élevée. En effet, la hausse de l'espérance de vie entraînera une augmentation des ménages d'une ou deux personnes formés principalement de veufs ou veuves pour les premiers et de couples de personnes âgées pour les seconds.

Les ménages de petite taille, d'une à deux personnes, composent plus des deux tiers de l'ensemble des ménages en Suisse (cf. graphique G10). Cette tendance est assez généralisée dans tous les cantons. Bâle-Ville est le canton qui en enregistre le plus, avec 76%, Genève le moins, avec 63%.

Taille des ménages, en 2020

G 10

Niveau géographique: cantons



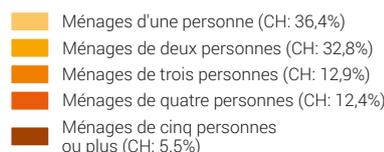
Taille des ménages¹ selon le nombre de personnes (1 à 5 personnes ou plus)



CH: 3 867 390

¹ ménages privés

Taille des ménages, en %



Source: OFS – STATPOP

© OFS 2022

Résumé en chiffres depuis 1990

Population et ménages

T 1

	1990	2000	2010	2020
Total	6 750 693	7 204 055	7 870 134	8 670 300
Hommes	3 298 312	3 519 698	3 877 426	4 302 599
Femmes	3 452 381	3 684 357	3 992 708	4 367 701
Suisses	5 623 584	5 779 685	6 103 857	6 459 512
Étrangers	1 127 109	1 424 370	1 766 277	2 210 788
0–19 ans	1 579 706	1 664 351	1 642 435	1 726 301
20–39 ans	2 107 039	2 080 757	2 100 060	2 281 364
40–64 ans	2 080 596	2 349 761	2 797 945	3 032 965
65–79 ans	733 125	817 774	956 748	1 171 381
80 ans ou plus	250 227	291 412	372 946	458 289
Âge moyen (en années)	...	39,7	41,4	42,6
Accroissement annuel de la population (en %)	1,15	0,55	1,00	0,75
Ménages privés	2 841 850	3 115 399	3 488 738 ¹	3 867 390
Taille moyenne du ménage privé (nombre de personnes)	2,33	2,24	2,26 ¹	2,20

¹ Données 2012

Sources: OFS – ESPPOP, RFP, STATPOP

© OFS 2022

Glossaire thématique:

La **population résidente permanente** est la population de référence dans la statistique de population. Depuis 2010, elle comprend les Suisses ayant leur domicile principal en Suisse et les étrangers au bénéfice d'une autorisation de résidence d'une durée minimale de 12 mois ou séjournant en Suisse depuis au moins 12 mois (livrets B/C/L/F ou N ou livret du DFAE, à savoir les fonctionnaires internationaux, les diplomates ainsi que les membres de leur famille). Cette définition est conforme aux recommandations internationales en matière de statistique de population.

L'**accroissement naturel** est la différence entre les naissances et les décès.

Le **solde migratoire** est la différence entre les immigrations et les émigrations.

Le **rapport de masculinité** mesure le nombre relatif entre femmes et hommes dans une population. Il est exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Une valeur inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes; une valeur supérieure à 100 indique que les hommes sont plus nombreux que les femmes.

Le **scénario de référence** (A-00-2020) prolonge les évolutions observées au cours des dernières années. Le **scénario «haut»** (B-00-2020) combine un choix d'hypothèses plus favorables à la croissance démographique. Le **scénario «bas»** (C-00-2020) combine un choix d'hypothèses moins favorables à la croissance démographique.

Un **ménage privé** est constitué de toutes les personnes vivant dans le même logement. Il peut se composer d'une personne vivant seule, de plusieurs membres d'une famille et de toute autre personne qui partage durablement la même habitation.

2 Naissances et fécondité

Le renouvellement naturel de la population est garanti par les naissances. Leur évolution dépend non seulement du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants, mais également de l'intensité de la fécondité, c'est-à-dire du nombre d'enfants que chacune d'entre elles a.

2.1 Naissances

En 2020, la Suisse enregistre 85 900 naissances vivantes, soit un nombre similaire que celui enregistré en 2019 (-0,3%) et légèrement supérieur à celui relevé en 1990 (+2,4%).

Pandémie de COVID-19

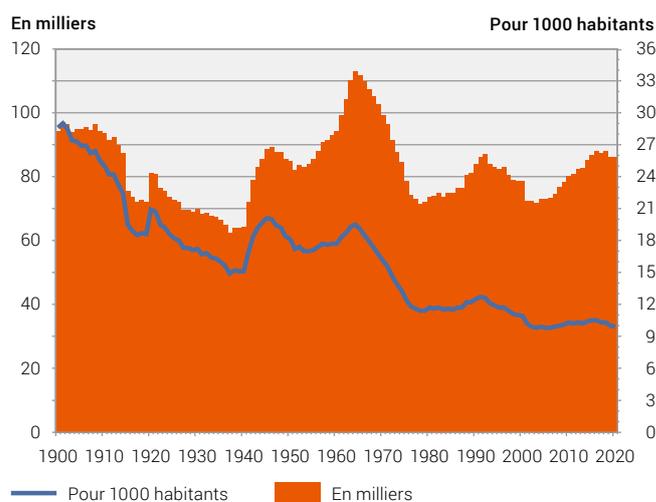
Le nombre de naissances s'inscrit dans une tendance à la baisse depuis deux ans. Une grossesse durant généralement 9 mois, l'impact de la pandémie sur l'évolution des naissances et de la fécondité s'observera surtout courant 2021. Vous trouverez des données mensuelles et annuelles sur les naissances à la page suivante:

Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Population

Dans le courant des années 1990, les naissances vivantes ont diminué jusqu'à atteindre, en 2003, la valeur la plus basse sur la période observée (71 800). À partir de 2005, elles reprennent de la vigueur; cependant, si leur nombre croît, c'est essentiellement un effet de l'augmentation de population et non d'une plus grande propension à faire des enfants (cf. graphique G11).

Naissances vivantes

G11



Sources: OFS – BEVNAT, ESPOP, STATPOP

© OFS 2022

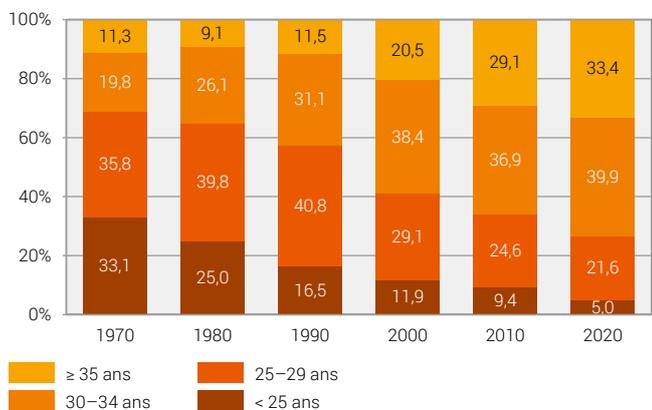
Il naît en Suisse plus de garçons que de filles, tout comme il naît plus d'enfants de nationalité suisse que d'enfants de nationalité étrangère. En 2020, on compte respectivement 44 300 naissances de garçons contre 41 600 de filles, ainsi que 61 000 naissances d'enfants suisses contre 24 900 d'enfants étrangers. Si la part de garçons nés en 1990 était plus ou moins égale à celle d'aujourd'hui (52%), il n'en va pas de même avec les naissances selon la nationalité de l'enfant. En effet, en 1990, on observait une part plus importante d'enfants nés suisses (80%) qu'il n'en naît actuellement (71%).

Prénoms des nouveau-nés

En 2020, Mia (461), Emma (407) et Mila (359) ont été les trois prénoms féminins les plus souvent donnés à des nouveau-nés en Suisse. Chez les garçons, les prénoms les plus populaires étaient Noah (507), Liam (372) et Matteo (359). Vous trouverez plus d'informations sous: Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Population → Naissances et décès → Prénoms des nouveau-nés

La répartition des naissances selon l'âge de la mère s'est fortement modifiée depuis les années 1990 (cf. graphique G12). La part des mères de moins de 30 ans est particulièrement en baisse, de 57,3% en 1990 à 26,6% en 2020. La proportion des mères ayant 30 ou plus augmente de façon continue depuis le début des années nonante. En 2020, sept mères sur dix sont âgées de 30 ans ou plus à la naissance de leur enfant – le plus grand nombre de naissances vivantes ayant été enregistré chez les femmes de 32 ans (7300) – contre quatre sur dix en 1990. Chez les pères, les naissances vivantes surviennent majoritairement quand ils se trouvent dans les classes d'âges entre 30 et 39 ans. Un père sur cinq a 40 ans ou plus.

Naissances vivantes selon l'âge de la mère G12



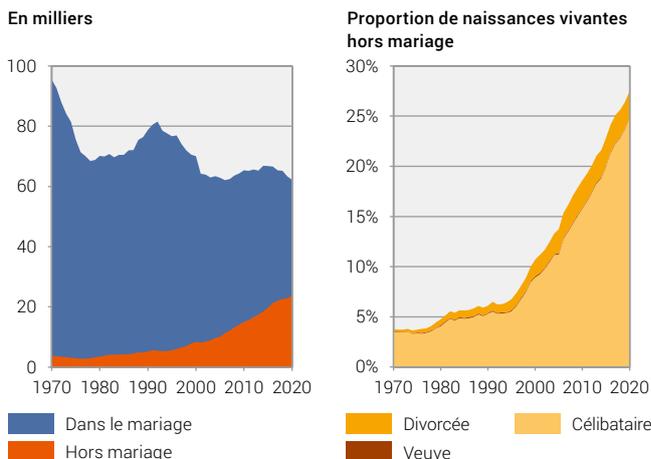
Source: OFS – BEVNAT

© OFS 2022

La majorité des naissances vivantes (72,3%) survient dans le cadre du mariage. Les premiers-nés au sein des couples mariés constituent 64% des naissances de premier rang. La part augmente lorsqu'on considère les naissances d'enfants de 2^e rang; elle s'élève à 78%. Lorsque la fratrie s'agrandit, les parents sont plus fréquemment mariés.

La part des naissances hors mariage s'élève à 27,7%. Passant de 5100 en 1990 à 23 800 en 2020, elles n'ont pas cessé d'augmenter et ont plus que quadruplé dans la période sous référence. Dans la majeure partie des cas, il s'agit de mères célibataires; elles étaient 4500 en 1990 contre 21 300 aujourd'hui (cf. graphique G13). Parmi les premiers-nés, 33% sont nés hors mariage alors que, parmi les enfants de 2^e rang, 20% sont nés de mères célibataires. L'écart se creuse donc entre le premier et le deuxième enfant, laissant supposer que certaines mères se marient lorsque la fratrie s'agrandit.

Naissances vivantes selon l'état civil de la mère G13



Source: OFS – BEVNAT

© OFS 2022

Le nombre de reconnaissances suit une évolution similaire à celles des naissances hors mariage et se monte à 22 400 cas en 2020 contre 4900 en 1990. La majorité des pères (99,3%) reconnaissent leur enfant volontairement et seul un petit nombre (150), suite à un jugement du tribunal. Les reconnaissances par jugement restent sous la barre des 1%.

La reconnaissance peut survenir avant ou après la naissance. De 1990 à 2005, la plupart des enfants étaient reconnus après leur naissance. Depuis, la tendance s'est inversée. En 2020, 66% des reconnaissances (soit 14 700) surviennent avant la naissance et 34% (soit 7700) après. Concernant les reconnaissances qui surviennent après la naissance, la majorité survient autour de la naissance, soit 77% dans les 5 premiers mois. Il subsiste néanmoins des cas où la reconnaissance de paternité ne survient que 2 ans ou plus après (6% ou 476 cas).

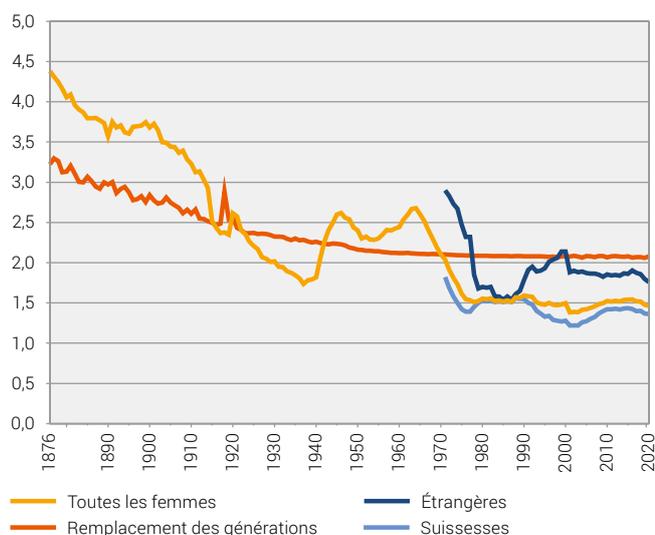
Naissances vivantes et mortinaissances

La majorité des enfants naissent vivants aujourd'hui, mais la statistique publique recense également les mort-nés. Leur nombre est restreint et leur part au sein des naissances reste stable à 0,4%, depuis de nombreuses années. En 1990 on en comptait 390 alors qu'en 2020, ils étaient 319.

2.2 Fécondité

En Suisse, les femmes n'ont, depuis le milieu des années 1970, en moyenne que 1,5 enfant (cf. graphique G14). Cette valeur est en dessous du seuil du remplacement des générations, qui n'est assuré que si les femmes ont environ 2,1 enfants. La Suisse est donc un pays à faible fécondité; les générations d'enfants sont toujours moins nombreuses que celles des parents, ce qui constitue l'une des raisons du vieillissement de la population (cf. chapitre 7).

Nombre moyen d'enfants par femme G14



Sources: OFS – BEVNAT, ESPOP, PETRA, STATPOP

© OFS 2022

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) pour l'ensemble des femmes cache d'importantes différences socio-économiques, culturelles, religieuses ou individuelles. En règle générale, les étrangères ont davantage d'enfants que les Suissesses, car elles se trouvent généralement dans le pays d'accueil lors de la partie la plus féconde de leur vie reproductive. En 2020, il s'élève pour les étrangères à 1,76 contre 1,78 en 1990. Chez les Suissesses, cet indicateur se monte à 1,36 enfant par femme en 2020 contre 1,55 en 1990.

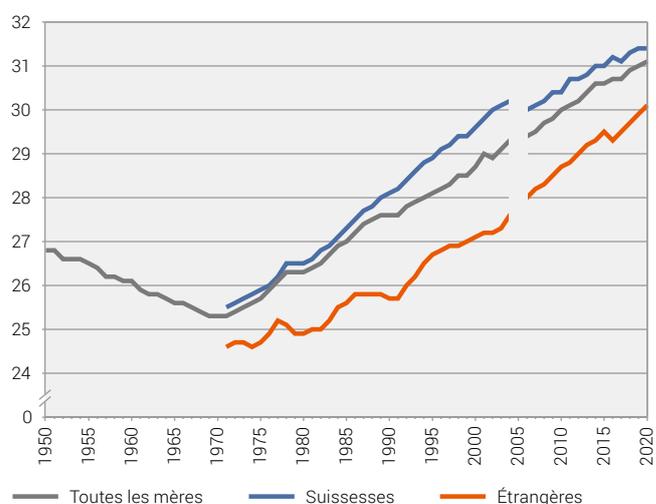
L'indicateur conjoncturel de fécondité est également calculé pour les hommes. Le nombre moyen d'enfants par homme est toutefois inférieur celui des femmes. Comme les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes aux âges de reproduction, il résulte que leur fécondité est plus faible que celle des femmes.

En termes de calendrier, les femmes retardent toujours plus le moment d'avoir leur premier enfant. En 2020, l'âge moyen des mères à la naissance de leur premier enfant était de 31,1 ans, alors qu'il n'était que de 27,6 ans en 1990. Cette évolution est due à une progression de la fécondité chez les mères ayant 30 ans ou plus et, parallèlement, à un recul chez celles qui ont moins de 25 ans. Des raisons, telles que l'allongement de la formation, l'augmentation du niveau d'instruction, la participation

plus élevée des femmes au marché du travail, ainsi que les changements de mentalité et de comportements, etc. peuvent être invoquées ici pour expliquer ce phénomène.

Les différences de comportements entre les Suissesses et les étrangères en matière de fécondité s'observent également dans l'évolution de l'âge moyen à la naissance du premier enfant (cf. graphique G15). Aujourd'hui comme en 1990, les étrangères ont leur premier enfant plus tôt que les Suissesses; en effet, on observe entre un à deux ans d'écart entre les âges moyens de ces dernières et des étrangères.

Âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant G15



Rupture de série: jusqu'en 2004, seul l'âge moyen des femmes mariées à la naissance du premier enfant était disponible. À partir de 2005 est représenté l'âge moyen de toutes les femmes, indépendamment de leur état civil, à la naissance du premier enfant.

Sources: OFS – BEVNAT, ESPOP, PETRA, STATPOP

© OFS 2022

Les informations sur l'âge du père à la naissance de son enfant permettent d'établir l'âge moyen à la paternité durant l'année civile. Dans cet indicateur sont prises en compte toutes les naissances sans distinction des rangs de naissance. Les pères affichent un âge moyen supérieur à celui des femmes, l'écart étant de 3 ans.

De l'importance de fonder une famille...

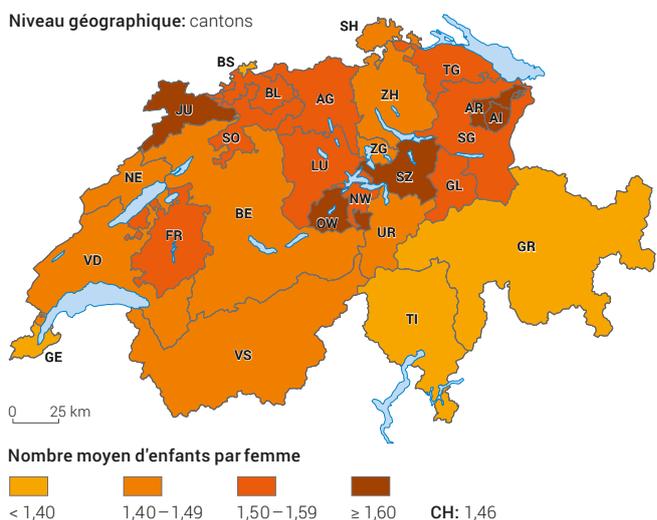
Toutefois, tous les couples ne souhaitent pas avoir d'enfants. D'autres ne peuvent pas en avoir et optent pour des solutions telles que les adoptions ou la fécondation in vitro.

1. **Personnes sans enfant**: le fait de ne pas avoir d'enfants est un phénomène relativement répandu en Suisse, puisqu'il concerne environ un quart des hommes et des femmes âgées de 50 à 59 ans. La proportion de personnes sans enfant est particulièrement élevée parmi les femmes en possession d'un diplôme du degré tertiaire (30%) tandis que la formation n'a qu'un effet négligeable chez les hommes. Vous trouverez plus d'informations sous: Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Population → Familles → Souhait d'enfants, parentalité
2. **Avortements**: Depuis l'entrée en vigueur du régime du délai en 2002, environ 11 000 interruptions de grossesse sont enregistrées chaque année en Suisse. En 2020, elles s'élèvent à 11 100. Le taux d'avortement en Suisse est bas en comparaison internationale. Après une constante diminution à partir de 2010, on observe une légère augmentation du taux depuis 2017 de 6,2 à 6,8 interruptions de grossesse pour mille femmes. Vous trouverez plus d'informations sous: Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Santé → État de santé → Santé reproductive → Interruptions de grossesse
3. **Adoptions**: Le nombre d'adoptions a baissé de 1198 en 1990 à 432 en 2020. Le recul des adoptions s'explique entre autres par les modifications apportées à la législation concernant la protection de l'enfant, par la diminution des grossesses non désirées et par une meilleure acceptation des mères célibataires dans la société actuelle. Vous trouverez plus d'informations sous: Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Population → Naissances et décès → Adoptions
4. **Fécondation in vitro**: Le nombre de femmes recourant à un traitement de procréation médicalement assistée (PMA) a crû au cours des années 2000 et a atteint son niveau le plus élevé en 2010 (6468 femmes traitées). En 2019, on en compte 5993. En Suisse, un enfant sur quarante naît suite à une fécondation in vitro. Vous trouverez plus d'informations sous: Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Santé → État de santé → Santé reproductive → Procréation médicalement assistée

2.2.1 Fécondité selon le canton

La fécondité varie d'un canton à l'autre. Toutefois, l'écart entre les cantons à plus faible et à plus forte fécondité s'est réduit entre 1990 et 2020 (cf. graphique G16). En 1990, Bâle-Ville était en queue de classement, avec 1,26 enfant par femme, suivi de près par le Tessin avec 1,29. En tête se trouvait Appenzell Rhodes-Intérieures avec 2,88. Appenzell Rhodes-Extérieures affichait alors un indicateur conjoncturel de fécondité de 1,89. Actuellement, le nombre moyen d'enfants par femme s'établit à 1,27 à Bâle-Ville et à 1,80 en Appenzell Rhodes-Intérieures. En Appenzell Rhodes-Extérieures, l'indicateur conjoncturel de fécondité s'élève à 1,68. Ces disparités régionales, qui s'uniformisent petit à petit, peuvent s'expliquer par le clivage urbain/rural, les aspirations individuelles, la catégorie socio-économique ou les différences culturelles et religieuses.

Indicateur conjoncturel de fécondité, en 2020 G 16



Sources: OFS – BEVNAT, STATPOP

© OFS 2022

Résumé en chiffres depuis 1990

Naissances vivantes et fécondité

T2

	1990	2000	2010	2020
Total	83 939	78 458	80 290	85 914
Garçons	42 914	40 402	41 111	44 299
Filles	41 025	38 056	39 179	41 615
Âge de la mère				
Moins de 20 ans	1 007	834	581	229
20–24 ans	12 853	8 529	6 938	4 095
25–29 ans	34 261	22 861	19 773	18 578
30–34 ans	26 133	30 130	29 652	34 318
35–39 ans	8 393	13 798	18 707	22 795
40 ans ou plus	1 292	2 306	4 639	5 899
Proportion de naissances hors mariage				
	6,1	10,7	18,6	27,7
Âge moyen à la maternité/paternité				
Mère	28,9	29,8	31,2	32,2
Père	34,3	35,1
Nombre moyen d'enfants par				
Femme	1,59	1,50	1,52	1,46
Homme	1,45	1,36

... Chiffre inconnu (pas [encore] relevé ou pas [encore] calculé)

Sources: OFS – BEVNAT, ESPOP, STATPOP

© OFS 2022

Glossaire thématique:

La **proportion de naissances** hors mariage représente la part d'enfants nés vivants de mères célibataires, divorcées, veuves, non mariées, en partenariat enregistré ou en partenariat dissous dans l'ensemble des naissances vivantes durant l'année statistique considérée.

Les mères n'ont pas besoin de reconnaître leurs enfants, car le lien de filiation résulte de la naissance elle-même. La **reconnaissance de paternité** s'effectue lorsque les pères ne sont pas mariés à la mère de l'enfant et que le rapport de filiation doit être officiellement établi. Cet acte est enregistré par déclaration auprès du service de l'état civil, devant le tribunal ou par disposition de dernière volonté (à titre posthume). La reconnaissance de paternité peut survenir avant ou après la naissance.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** exprime le nombre moyen d'enfants par femme qui serait soumise à chaque âge, durant sa vie féconde, aux conditions de fécondité observées durant l'année considérée.

On parle de **remplacement des générations** quand le nombre de filles dans la génération des enfants est égal au nombre de femmes dans la génération des parents. A cause du rapport de masculinité à la naissance et de la faible mortalité infantile, le niveau de remplacement dans les pays développés est atteint lorsque les femmes ont environ 2,1 enfants.

3 Décès et mortalité

Les changements dans la répartition par âge des personnes qui meurent sont significatifs. La proportion des décès survenant avant l'âge de 65 ans a considérablement diminué. Par contre, la proportion de décès chez les 75 ans ou plus a fortement augmenté. Dans la classe d'âge des plus de 84 ans, cette augmentation est particulièrement prononcée.

3.1 Décès

En 2020, la Suisse enregistre 76 200 décès. Leur nombre s'est accru de 19,5% depuis 1990 où 63 700 décès ont été recensés (cf. graphique G17). Dans ce laps de temps, le nombre de décès féminins augmente de 23% pour atteindre 38 600 cas et celui des décès masculins de 16%, pour un total de 37 600.

Pandémie de COVID-19

En 2020, la Suisse a enregistré une forte hausse des décès (+12,4%), notamment chez les personnes de 65 ans ou plus (+ 13,1%). Ces données incluent tous les décès, quelle que soit leur cause. Les statistiques relatives aux causes de décès et, plus spécifiquement aux décès dus à la pandémie de COVID-19, seront publiées en temps voulu sur la page suivante :

Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Santé → État de santé → Mortalité, causes de décès → Causes de décès spécifiques

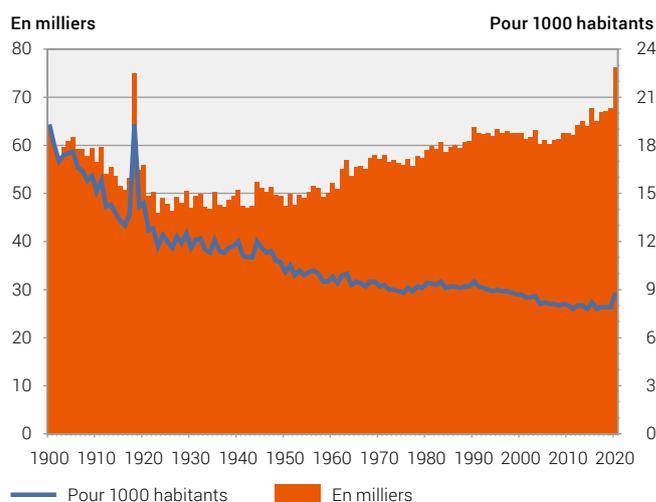
Entre mars et avril 2020, on a dénombré près de 1700 décès supplémentaires par rapport à la même période de 2019 (+14%). D'octobre à décembre, on en a recensé près de 7800 de plus que durant les mêmes mois en 2019, soit une hausse de 45%. Cette évolution se répercute dans les indicateurs de mortalité. Vous trouverez des données hebdomadaires, mensuelles et annuelles sur les décès à la page suivante:

Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Population → Naissances et décès → Décès

Du début du XX^e siècle jusqu'en 1994, les décès masculins ont été plus nombreux que les décès féminins, formant en moyenne 51,3% de l'ensemble des décès enregistrés annuellement. Les décès féminins sont plus nombreux depuis 1995. Ils représentent 51,6% de l'ensemble des décès en 2020 (cf. encadré sur les causes de décès).

Décès

G17



Sources: OFS – BEVNAT, ESPOP, STATPOP

© OFS 2022

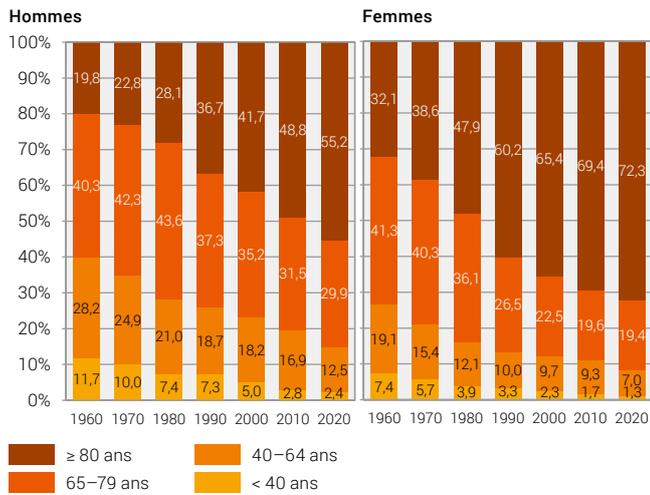
En termes de répartition par âge dans les décès, on observe de nombreuses modifications depuis 1990. Aux jeunes âges, le nombre de décès a fortement diminué, alors qu'il a augmenté aux âges avancés (cf graphique G18). Chez les personnes de moins de 40 ans, leur part a baissé et est actuellement deux fois moins élevée qu'en 1990. La proportion des décès survenant entre 40 et 64 ans a également reculé, atteignant 12,5% chez les hommes et 7,0% chez les femmes en 2020, contre 18,7% et 10,0% en 1990. Celle survenant entre 65 et 79 ans a aussi diminué, passant chez les hommes de 37,3% en 1990 à 29,9% en 2020 et chez les femmes de 26,5% à 19,4%.

Au-delà de 79 ans, la part de décès a, en revanche, progressé. 72,3% des femmes et 55,2% des hommes en 2020 étaient âgés de 80 ans ou plus au moment du décès, contre 60,2% et 36,7% en 1990. En 2020, le pic de décès masculins le plus important s'observe à la 87^e année de vie (>1500 cas) et celui des décès féminins à la 90^e année de vie (>1900 cas). En 1990, ces pics s'observaient respectivement à 78 ans pour les hommes et à 86 ans pour les femmes.

Les personnes de nationalité étrangère ne contribuent que dans une moindre mesure à la mortalité en Suisse. En effet, certains étrangers repartent dans leur pays d'origine après la fin de leur vie active et donc décèdent dans leur pays. D'autres acquièrent la nationalité suisse et de ce fait, sont comptés dans les décès des Suisses. En 2020, les décès des personnes de

Décès selon l'âge et le sexe

G 18



Source: OFS – BEVNAT

© OFS 2022

nationalité étrangère sont au nombre de 8300 contre 67 900 chez les Suisses. Depuis 2006, la part des étrangers qui décèdent en Suisse est en légère mais constante augmentation, pour atteindre 10,9% en 2020.

Décès dans la première année de vie

La baisse des décès dans la première année de vie a joué un rôle important dans la transition démographique, favorisant ainsi l'allongement de l'espérance de vie. Leur nombre atteint 313 cas en 2020 contre 574 en 1990. La mortalité infantile continue par conséquent de baisser, malgré quelques fluctuations.

3.2 Mortalité

Le graphique G 17 montre le recul de la mortalité: le taux brut de mortalité est passé de 24 décès pour 1000 habitants en 1876, à 9,5‰ en 1990 et 8,8‰ en 2020. On observe deux évolutions distinctes: d'une part, le taux de mortalité infantile a été divisé par 55 depuis 1876 et, d'autre part, la baisse de la mortalité aux âges adultes a été moins rapide, mais cependant considérable. La lutte contre les maladies infectieuses, l'amélioration générale des conditions de vie et le développement des techniques médicales ont non seulement réduit la mortalité au cours du XX^e siècle, mais également diminué les écarts observés à l'échelle des cantons.

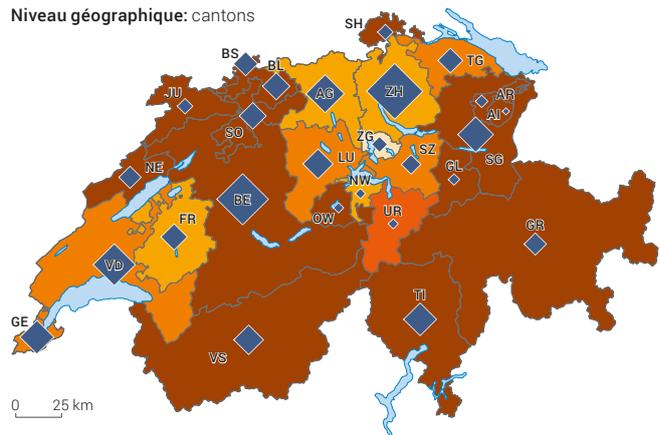
Au niveau cantonal, on observe toutefois encore des disparités (cf. graphique G 19). En 2020, le taux brut de mortalité dépasse les 11 décès pour 1000 habitants au Jura et au Tessin, alors qu'il se situe à moins de 7‰ à Zoug.

Outre la pandémie de COVID-19, ces différences s'expliquent également par des facteurs structurels (structure par âge de la population), socioéconomiques ou comportementaux, tels que les comportements de vie à risques (violences, accidents, suicides), les comportements alimentaires et de santé inadaptés

Taux brut de mortalité, en 2020

G 19

Niveau géographique: cantons



Nombre de décès



Nombre de décès pour 1 000 habitants¹



¹ population résidente permanente moyenne

Sources: OFS – BEVNAT, STATPOP

© OFS 2022

(en matière de tabac ou de consommation abusive d'alcool) qui, sur une longue période, peuvent provoquer des problèmes cardiovasculaires, des cirrhoses, etc. Le rôle de l'environnement de vie peut également être évoqué pour expliquer certains écarts. Ces différentiels régionaux ont également une influence sur l'espérance de vie.

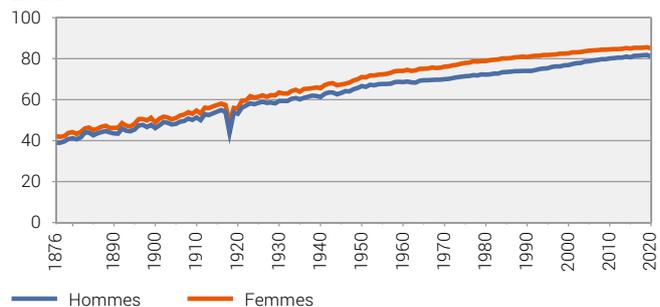
3.3 Espérance de vie

De 1876 à aujourd'hui, l'espérance de vie à la naissance a fortement augmenté (cf. graphique G 20). Elle a doublé, passant de 39,1 à 81,0 ans pour les hommes et de 42,4 à 85,1 ans pour les femmes. Entre 1990 et 2020, elle a progressé de 7,0 ans pour les hommes et de 4,3 ans pour les femmes et ce, bien qu'on observe

Espérance de vie à la naissance

G 20

En années



Sources: OFS – BEVNAT, ESPOP, STATPOP

© OFS 2022

un ralentissement progressif dans son évolution. Entre 2019 et 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, l'espérance de vie à la naissance a reculé de 0,9 an chez les hommes et 0,5 an chez les femmes.

L'espérance de vie à 65 ans a également progressé durant le XX^e siècle. De 9,3 ans en 1876 chez les hommes, elle est passée à 15,3 ans en 1990, puis à 19,3 ans en 2020. De 9,5 ans en 1876 chez les femmes, elle a atteint 19,4 ans en 1990 et 22,2 ans en 2020. Si l'espérance de vie des femmes reste plus élevée que celle des hommes, l'écart a tendance à se réduire. Cet allongement de la durée moyenne de vie observé chez les personnes âgées et très âgées s'explique notamment par les progrès réalisés dans le traitement des maladies cardiovasculaires et des cancers.

Causes de décès

Entre 1876 et 1950, l'espérance de vie à la naissance a augmenté à un rythme annuel de 4 à 5 mois et ce, un peu plus rapidement chez les femmes que chez les hommes. Cette tendance a ensuite diminué, atteignant un rythme de 3 mois d'augmentation par an entre 1950 et 2019. Entre 2019 et 2020, l'espérance de vie à la naissance baisse, en raison de la pandémie de COVID-19.

En 1876, la faible espérance de vie était due à une mortalité infantile élevée. Si l'espérance de vie a dans un premier temps augmenté, c'est grâce aux progrès accomplis dans la lutte contre la mort, notamment dans les premières années de vie. En effet, le taux de mortalité infantile est passé de 164 décès d'enfants de moins d'un an pour 1000 naissances vivantes en 1900, à 7,4‰ en 1990 et à 3,6‰ en 2020.

Dès 1950, l'espérance de vie à 65 et 80 ans a pris son essor pour les deux sexes. Parallèlement, la différence d'espérance de vie à la naissance a commencé à se creuser entre les sexes au détriment des hommes, ceci étant en partie attribuable aux différences concernant les maladies cardiovasculaires et les cancers. Dès 1990 toutefois, l'écart entre les sexes diminue peu à peu, en partie à cause de la tendance de la mortalité par cancer du poumon, à la hausse chez les femmes et à la baisse chez les hommes. Vous trouverez plus d'informations sous: Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Santé → État de santé → Mortalité, causes de décès

Résumé en chiffres depuis 1990

Décès et mortalité

T3

	1990	2000	2010	2020
Total	63 739	62 528	62 649	76 195
Hommes	32 492	30 400	30 283	37 625
Femmes	31 247	32 128	32 366	38 570
Nationalité				
Suisses	59 802	58 190	57 572	67 886
Étrangers	3 937	4 338	5 077	8 309
Classe d'âges				
0 an	472	336	280	293
1–19 ans	609	380	235	221
20–29 ans	1 112	613	329	334
30–39 ans	1 201	952	551	532
40–64 ans	9 207	8 645	8 139	7 411
65–79 ans	20 415	17 915	15 881	18 724
80 ans ou plus	30 723	33 687	37 234	48 680
Mortalité infantile	6,8	4,9	3,8	3,6
Espérance de vie à la naissance				
Hommes	74,0	76,9	80,2	81,0
Femmes	80,8	82,6	84,6	85,1

Sources: OFS – BEVNAT, ESPOP, STATPOP

© OFS 2022

Glossaire thématique:

Le **taux brut de mortalité** rapporte le nombre de décès enregistrés durant une année civile à l'effectif de la population résidente permanente moyenne de l'année. Le résultat s'exprime généralement en pour mille.

Le **taux de mortalité infantile** mesure le nombre de décès d'enfants de moins d'un an rapporté à celui des naissances vivantes. Il est exprimé pour 1000 nouveau-nés vivants.

L'**espérance de vie à la naissance** (ou à l'âge x) représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui serait soumise à chaque âge aux conditions de mortalité de l'année considérée.

4 Unions et mariages

L'institution du mariage est en déclin au profit d'une diversité d'arrangements tels que les unions cohabitantes et non cohabitantes ou les partenariats enregistrés. Ces formes de vie peuvent précéder le mariage ou s'y substituer durablement.

Mariage pour tous

Le projet de loi sur le mariage civil pour tous fait suite à une initiative parlementaire déposée en 2013 et adoptée par l'Assemblée fédérale le 18 décembre 2020.

Le 10 avril 2021, à l'échéance du délai référendaire, les opposants au mariage pour tous ont déposé le nombre requis de signatures pour le référendum contre la révision de la loi.

La population suisse, appelée à voter sur cet objet, s'est prononcée en faveur du mariage pour tous, le 26 septembre 2021. Le mariage pour tous devrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

4.1 Mariages

En 2020, le mariage est l'union d'un homme et d'une femme qui forment un couple dans les conditions prévues par la loi. On parle alors d'union légitime par comparaison aux unions consensuelles et autres formes de partenariat. La statistique officielle ne relève que les mariages civils, la cérémonie religieuse n'étant pas prise en compte. 35 200 couples ont été unis par les liens du mariage, soit 25% de moins qu'en 1990 (46 600).

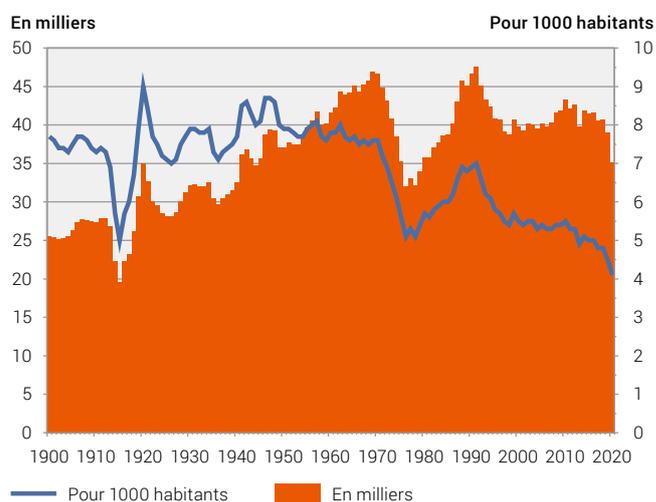
Pandémie de COVID-19

Entre 2019 et 2020, le nombre de mariages a baissé de 9,8%, passant de 39 000 à 35 200. Les restrictions sanitaires visant à combattre la pandémie de COVID-19, notamment en termes d'événements réunissant plusieurs personnes, ont probablement eu une influence sur la baisse des mariages enregistrée en 2020. Cette évolution se répercute sur les indicateurs de nuptialité. Vous trouverez des données mensuelles et annuelles sur les mariages à la page suivante:

Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Population

Si l'on reporte le nombre de mariages à 1000 habitants, on s'aperçoit que 1947 est l'année où l'on a enregistré l'un des taux les plus élevés historiquement, soit 9 unions pour 1000 habitants. En 2020, ce taux ne s'élève plus qu'à 4% (cf. graphique G21).

Mariages

G21


Sources: OFS – BEVNAT, ESPOP, STATPOP

© OFS 2022

Type de couples

Les relations de couple sont toujours plus complexes et diverses. On trouve aujourd'hui, outre le couple marié classique, des couples liés par un partenariat, des couples hétéro- ou homosexuels qui vivent ensemble en union libre et d'autres qui ne partagent pas le même logement («living apart together», abrégé LAT).

Selon l'enquête sur les familles et les générations 2018, un peu plus de trois quarts (76%) des individus âgés de 18 à 80 ans en Suisse sont en couple. Ils font, pour la plupart, ménage commun avec leur partenaire et seul un petit sixième d'entre eux ne vivent pas sous le même toit. 1,2% des couples sont de même sexe et vivent plus souvent dans des logements séparés (23%) que les couples hétérosexuels (16%).

Le mariage reste une manière très répandue de vivre en couple. La durée de la relation avant de se marier n'est pas le seul facteur déterminant, la génération à laquelle appartient le couple joue également un rôle. Le fait d'avoir des enfants ensemble influence, au même titre que l'âge et la durée de la vie commune, la décision de se marier ou de vivre en union libre. La proportion de couples mariés est particulièrement élevée parmi ceux qui ont des enfants communs (93%), même si les couples avec enfants vivant en union libre sont un peu plus fréquents chez les plus jeunes générations.

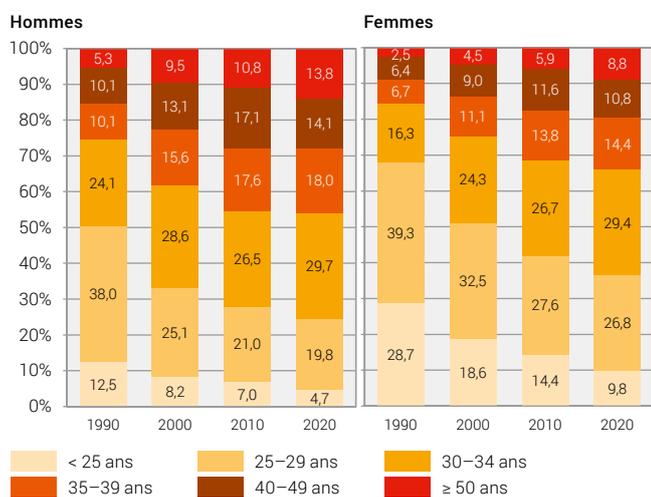
Vous trouverez plus d'informations sur les formes de vie familiale sous :

Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Population → Familles → Enquête sur les familles et les générations 2018

Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Population → Familles → Les relations de couple. Enquête sur les familles et les générations 2013

Les parts de jeunes adultes, âgés de moins de 30 ans et quel que soit leur sexe, qui s'unissent tendent à diminuer avec le temps, au profit de mariages chez des personnes plus âgées (cf. graphique G22).

Mariages selon l'âge et le sexe des conjoints G22



Source: OFS – BEVNAT

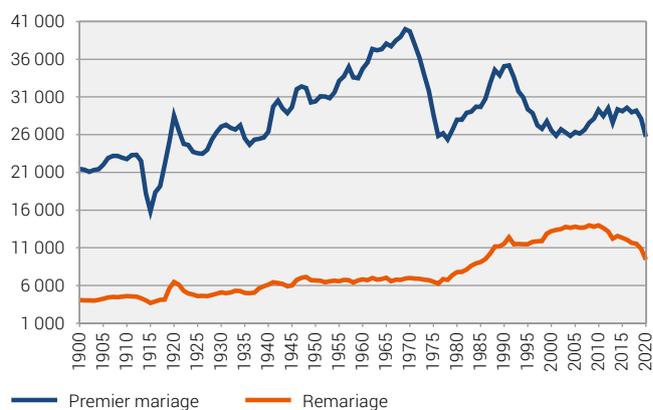
© OFS 2022

4.1.1 Premiers mariages et remariages

Dans la statistique publique, on distingue les premiers mariages des remariages. Les premiers mariages, qui unissent une femme célibataire à un homme célibataire, représentent 73% des unions de l'ensemble des mariages en 2020 contre 75% en 1990. En 2020, leur nombre s'élève à 25 700 contre 35 100 en 1990. Ces unions entre célibataires ont eu, au XX^e siècle, une évolution

fluctuante, marquée par les guerres du début du XX^e siècle et la situation économique du pays (cf. graphique G23). À partir de 1970, le nombre de premiers mariages diminue et ce, bien que la population continue à augmenter. Malgré la reprise amorcée en 1978, il n'atteindra plus la valeur record enregistrée en 1969 (40 000 premiers mariages). De nombreux facteurs tels que l'inversion du calendrier des mariages, la désaffection à l'égard du mariage, la libéralisation du divorce et des unions cohabitantes, ainsi que le contexte socioéconomique tel que le choc pétrolier, etc. sont avancés pour expliquer cette baisse.

Évolution du nombre de premiers mariages et de remariages G23



Source: OFS – BEVNAT

© OFS 2022

Les remariages se réfèrent, quant à eux, à tout mariage dont au moins l'un des deux conjoints avait précédemment un autre état civil que célibataire (divorcé, non marié, veuf ou en partenariat dissous). En 2020, leur nombre s'élève à 9 400, soit près de quatre unions sur dix, contre 11 500 en 1990. Leur évolution est différente de celle des premiers mariages. En termes absolus, le nombre des remariages est resté plus ou moins stable de 1940 à 1976, soit en moyenne 6 600 cas annuels. Il prend ensuite son essor pour atteindre la valeur record de 14 000 remariages en 2008.

Si l'on s'attache à l'état civil des personnes précédant le remariage, on note que la contribution des personnes divorcées ou non mariées² dans les remariages est plus importante que celles des personnes veuves.

² L'état civil «non marié-e» peut résulter d'une déclaration d'invalidité de l'union antérieure ou d'une déclaration d'absence du dernier conjoint ou de la dernière conjointe.

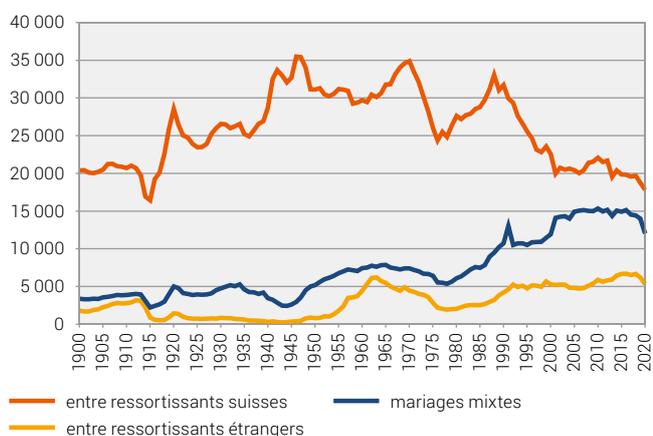
4.1.2 Type de mariages

En termes de mariage, on distingue également les unions conclues entre deux ressortissants suisses (17 800 en 2020), entre deux ressortissants étrangers (5300) et les mariages mixtes qui unissent une personne étrangère avec une personne suisse (12 000).

Le graphique G24 illustre l'évolution des différents types de mariages. On note un pic de mariages «suisses» pendant et juste après la Seconde Guerre mondiale, puis leur nombre chute entre 1949 et 1961. Dans le même temps, le nombre de mariages mixtes ou entre ressortissants étrangers chute pendant la guerre et, à partir de 1945, il augmente, venant accroître le nombre total de mariages jusqu'à la fin des années 1960.

Évolution du nombre de mariages selon la catégorie de nationalité des conjoints

G24



Source: OFS – BEVNAT

© OFS 2022

Le fléchissement du nombre de mariages enregistrés au début des années 1970 est beaucoup plus marqué dans les unions entre Suisses que dans celles où au moins l'un des conjoints est étranger. Une reprise est observée à partir de 1976, qui est due aux personnes âgées de 25 ans ou plus qui se marient. À partir de 1988, le nombre de mariages entre Suisses chute à nouveau pour s'établir, depuis les années 2000, à une moyenne de 20 500 unions par année. Du côté des mariages mixtes et entre ressortissants étrangers, la courbe des unions ne cesse d'augmenter depuis la fin des années 70.

Mariages mixtes et intégration

Les mariages mixtes ont leur place dans le processus d'intégration des personnes de culture différente et plus particulièrement dans le lien qu'elles tissent avec la société d'accueil.

Les couples et familles binationaux sont la conséquence des flux migratoires. Dans de telles unions se joue en petit ce qu'on retrouve à un niveau plus général, à savoir faire preuve d'acceptation, d'empathie, d'objectivité et d'esprit

d'ouverture au dialogue. La mesure de ces unions intervient comme facteur d'appréhension du processus d'intégration des conjoints étrangers en Suisse.

Au fil des années, les flux de mariages entre personnes de nationalité différente sont venus alimenter les effectifs de personnes mariées en Suisse. En Suisse, le taux des personnes mariées vivant dans un couple – ou une famille mixte – est d'environ 10%. Environ 6% des Suisses nés en Suisse sont unis à une personne de nationalité étrangère. Parmi les Suisses nés à l'étranger, le taux était deux fois plus important (13%). Il y avait moins d'écart entre les personnes de nationalité suisse et étrangère nées à l'étranger (13% contre 19%) que celles nées en Suisse (6% contre 18%).

En 2020, on dénombre 12 000 mariages mixtes, soit 34,2% de tous les mariages. Les attitudes des Suisses face au mariage mixte se différencient clairement selon leur lieu de naissance. Les Suisses nés à l'étranger se sont mariés deux fois plus souvent avec quelqu'un de nationalité étrangère que les Suisses nés en Suisse (51% contre 22%). Plus de la moitié des mariages des étrangers, qu'ils soient nés à l'étranger ou en Suisse, ont été célébrés avec un Suisse (entre 53% et 55%).

Au niveau des âges, les célébrations d'unions binationales sont les plus fréquentes chez les jeunes, notamment les moins de 20 ans (56%) et les 20–24 ans (47%), et les plus rares chez les 30–34 ans (28%) en 2020. Le lieu de naissance, ainsi que l'âge, jouent un rôle. La part de personnes nées à l'étranger et ayant conclu un mariage mixte est égale ou supérieure à 50% dans toutes les classes d'âges, à l'exception des 40–44 ans (49%). Chez les personnes nées en Suisse, on observe des pourcentages plus élevés chez les jeunes: 57% chez les moins de 20 ans et 40% chez les 20–24 ans.

Les conjoints étrangers de ressortissants suisses peuvent, à certaines conditions, présenter une demande de naturalisation facilitée.

4.1.3 Endogamie ou exogamie

Dans les mariages mixtes, les hommes suisses s'unissent historiquement plus fréquemment à une étrangère, que les Suissesses à des étrangers et ce, bien que la femme ne perde plus la nationalité suisse en épousant un étranger.

De manière générale, on observe que les conjoints suisses – hommes ou femmes – se lient majoritairement à des Européens. En 2020, les Suisses s'unissent plus fréquemment aux Allemandes, Italiennes, Françaises, Kosovares et Thaïlandaises. En 1990, le classement en fonction de la nationalité de la conjointe différait légèrement; on trouvait en ordre décroissant les Allemandes, Italiennes, Françaises, Autrichiennes et Portugaises. Pour les Suissesses, leur choix se porte plus fréquemment sur les Allemands, Italiens, Kosovars, Français ou Turcs en 2020. En 1990, le classement en fonction de la nationalité du conjoint différait également légèrement; on trouvait en ordre décroissant les Italiens, Allemands, Turcs, Espagnols et les Français.

En matière de mariages mixtes, il est possible que certaines de ces unions cachent une endogamie culturelle, voire religieuse. Mais elles peuvent aussi refléter l'émancipation de la personne de sa culture d'origine; elle fait par conséquent le choix de s'unir à une personne issue de la société d'accueil.

4.2 Nuptialité

L'étude de la nuptialité met en évidence non seulement l'intensité des mariages au sein d'une population, mais permet également de constituer un calendrier de l'événement «mariage», tel que l'âge moyen des personnes qui s'unissent. Il faut cependant garder à l'esprit que les valeurs des différents indicateurs de nuptialité – taux brut, indicateur conjoncturel, âge moyen – sont établies pour des groupes socialement diversifiés qui n'ont pas des attitudes identiques face au mariage.

L'indicateur conjoncturel de primo-nuptialité (ICPN) mesure la contribution des hommes ou femmes célibataires à la nuptialité totale. En 2020, on observe que 50% des femmes célibataires, âgées de moins de 50 ans, avaient une chance de se marier un jour, contre 45% des hommes célibataires. Ces pourcentages sont en baisse de 25 points de pourcentage depuis 1990, où ils s'élevaient alors à 75% pour les femmes et 70% pour les hommes.

D'autres indicateurs analogues, mesurant l'intensité des remariages de personnes divorcées et veuves, montrent également une baisse entre 1990 et 2020. Chez les personnes divorcées, l'intensité de remariage perd entre 25 et 28 points de pourcentage chez les femmes et les hommes. En 2020, on observe que 34% des femmes divorcées ont une chance de se remarier un jour, contre 38% des hommes divorcés. Parmi les personnes veuves, la baisse entre 1990 et 2020 est moins marquée. Toutefois, les veufs sont toujours plus enclins à se remarier que les veuves, respectivement 5% et 1%.

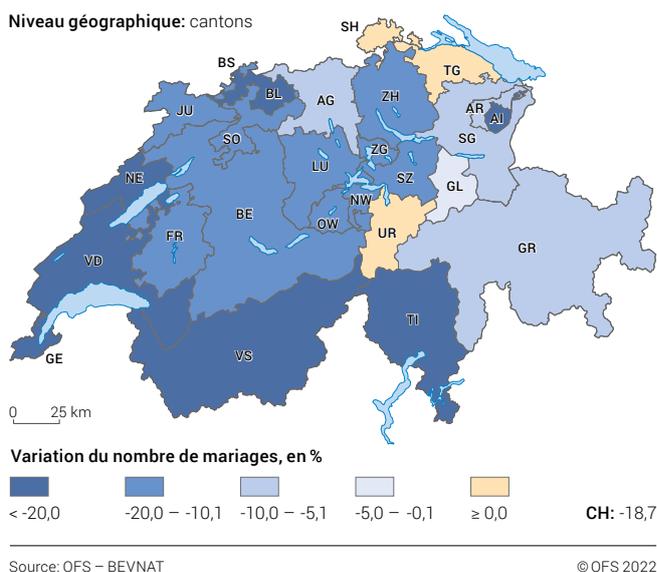
Comme évoqué plus haut dans le chapitre, les personnes se marient plus tard. L'âge moyen au premier mariage est passé de 26,7 en 1990 à 30,2 ans en 2020 chez les femmes. Dans le même intervalle, il a augmenté chez les hommes de 29,1 ans à 32,2 ans.

4.2.1 Similitudes et différences cantonales

Depuis 2010, la nuptialité est en baisse dans presque tous les cantons, à l'exception d'Uri, Schaffhouse et Thurgovie (cf. graphique G25).

D'un canton à l'autre, on relève des mesures différentes de la propension à se marier. En 2020, qu'il s'agisse de l'indicateur conjoncturel de primo-nuptialité des femmes ou des hommes, il est le moins élevé au Tessin (TI: 35% vs 32%, CH: 50% vs 45%). L'ICPN est au plus haut à Uri, soit 69% pour les femmes et 62% pour les hommes. En termes de calendrier, en 2020, les plus jeunes de Suisse à conclure un premier mariage sont les habitantes d'Uri (29 ans) et les habitants de Glaris (31 ans), les plus âgés sont les habitantes du Tessin (31 ans) et les habitants d'Obwald (33 ans). Pour comparaison, l'âge moyen au premier mariage s'élève au niveau national à 30 ans pour les femmes et 32 ans pour les hommes.

Variation du nombre de mariages, de 2010 à 2020 G 25



4.3 Partenariats enregistrés

En Suisse, le partenariat enregistré est un événement relativement récent, puisqu'il est entré en vigueur en 2007. Il est défini par la loi fédérale sur le partenariat (LPart) et est destiné aux couples de même sexe.

En termes d'évolution, c'est en 2007 que le nombre de partenariats enregistrés a été le plus élevé, 2004 au total. Il a ensuite rapidement diminué pour atteindre une moyenne de 700 partenariats enregistrés par année, 651 en 2020. Les hommes sont plus nombreux à choisir la voie du partenariat enregistré. Leurs unions constituent environ les trois cinquièmes des partenariats enregistrés.

On observe que la plupart des couples s'unissent en moyenne à 40 ans ou plus (cf. graphique G26). Cette officialisation du couple par le partenariat enregistré survient donc plus tard que celle par le mariage.

Âge moyen au partenariat selon le sexe G 26



Comme dans les mariages, on distingue différents types de partenariats qui unissent soit deux partenaires suisses, soit deux partenaires étrangers ou encore qui constituent un couple binational. Selon le genre des couples, on observe des comportements différents en matière d'unions. Dans les couples d'hommes, la part des enregistrements de partenariat binational est la plus importante (50% ou plus), alors que cette part dans les couples de femmes est de l'ordre d'un tiers. Dans les couples de femmes, on constate surtout que la majorité des partenariats se conclut entre deux Suissesses. En termes relatifs, le choix de la partenaire selon la catégorie de nationalité s'apparente plus à celui qu'on observe dans les mariages, à savoir une majorité d'unions entre partenaires/conjoints suisses, un tiers de mariages binationaux et une faible proportion de mariages entre partenaires/conjoints étrangers.

En 2020, le nombre de partenariats enregistrés pour 100 000 habitants en Suisse oscille entre 2 et 16 cas par année. Les cantons urbains de Bâle-Ville, Zurich, Genève et Vaud ont des taux bruts plus élevés que la moyenne suisse et ce, depuis 2007.

Législations cantonales en matière de partenariat

Au niveau cantonal, on observe également des législations prévues pour des partenariats de couples hétérosexuels. Genève et Neuchâtel ont maintenu leurs partenariats cantonaux en vigueur en la matière à l'introduction de la LPart. La validité de telles unions est limitée au canton respectif. Les données y relatives ne sont pas disponibles dans la banque de données BEVNAT.

Glossaire thématique:

Le **taux brut de nuptialité** rapporte le nombre de mariages enregistrés durant une année civile à l'effectif de la population résidente permanente moyenne de l'année. Le résultat s'exprime généralement en pour mille.

Par **mariage mixte**, on comprend l'union légitime entre une personne possédant la nationalité suisse et une personne de nationalité étrangère.

L'**indicateur conjoncturel de primo-nuptialité (ICPN)** indique la proportion d'hommes célibataires ou de femmes célibataires qui se marieront avant leur 50^e anniversaire, parmi un ensemble d'hommes ou de femmes qui seraient soumis, à chaque âge, aux conditions de primo-nuptialité de l'année considérée.

Résumé en chiffres depuis 1990

Mariages et nuptialité

T4

	1990	2000	2010	2020
Total	46 603	39 758	43 257	35 160
Premier mariage	35 067	26 560	29 298	25 735
Remariage	11 536	13 198	10 083	9 425
Hommes				
dont célibataires	38 316	30 467	33 160	28 389
veufs	795	618	496	360
divorcés ¹	7 492	8 673	9 601	6 411
Femmes				
dont célibataires	39 624	31 531	34 367	29 007
veuves	436	432	329	258
divorcées ¹	6 543	7 795	8 561	5 895
Âge moyen au premier mariage (en années)				
Hommes	29,1	30,3	31,6	32
Femmes	26,7	27,9	29,4	30
Indicateur de primo-nuptialité (en %)				
Hommes	70,0	58,0	59,1	45,5
Femmes	75,0	64,0	64,2	49,9

¹ inclus autres états civils

Sources: OFS – BEVNAT, ESPOP, STATPOP

© OFS 2022

Partenariats enregistrés

T5

	1990	2000	2010	2020
Total	720	651
Partenariat d'hommes	499	386
entre ressortissants suisses	130	105
entre un Suisse et un étranger	280	212
entre ressortissants étrangers	89	69
Partenariat de femmes	221	265
entre ressortissantes suisses	133	135
entre une Suissesse et une étrangère	67	98
entre ressortissantes étrangères	21	32
Âge moyen au partenariat				
Hommes	43,3	43,6
Femmes	43,6	38,8

... Chiffre inconnu (pas [encore] relevé ou pas [encore] calculé)

Sources: OFS – BEVNAT, STATPOP

© OFS 2022

5 Divorces et dissolutions

En Suisse, le mariage est plus souvent dissous par le décès d'un conjoint que par un divorce.

5.1 Veuvages

En 2020, on compte 28 400 veuvages contre 16 200 divorces. Ces 28 400 veuvages constituent ainsi le 64% des dissolutions de mariage³ en 2020, contre 67% en 1990. Entre 1990 et 2020, leur nombre a augmenté de 7,6%.

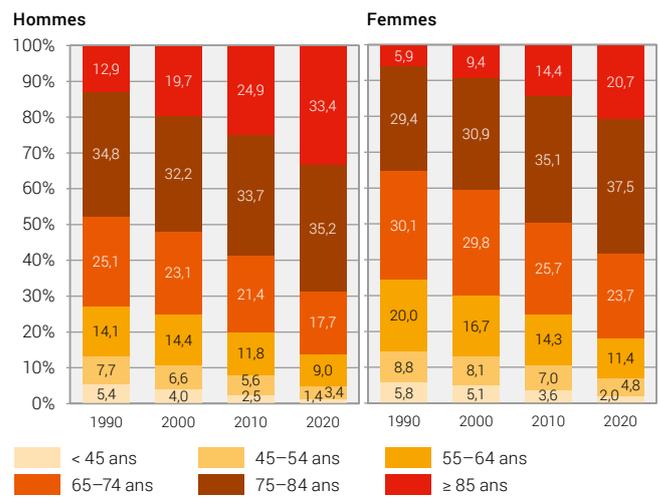
Pandémie de COVID-19

Entre 2019 et 2020, le nombre de veuvages a augmenté de 9,7%, passant de 25 800 à 28 400. Comme pour les décès, on observe deux vagues de veuvages en 2020. Entre mars et avril, on a dénombré plus de 600 veuvages supplémentaires par rapport à la même période de 2019 (+14%). D'octobre à décembre, on en a recensé près de 2500 de plus que durant les mêmes mois en 2019, soit une hausse de 38%.

Les femmes ont été plus fréquemment touchées par le décès de leur conjoint, que les hommes par la perte de leur épouse: l'augmentation des veuvages par rapport à 2019 a été de 12% chez les femmes et de 4,7% chez les hommes.

Les veuvages touchent davantage les femmes que les hommes, respectivement 20 100 contre 8300. La probabilité qu'ont les femmes de décéder après leur conjoint est nettement plus grande, en raison de leur plus longue espérance de vie, de la plus forte mortalité des hommes et du fait qu'ils sont généralement plus âgés que les femmes au moment du mariage.

Âge au moment du veuvage selon le sexe

G 27


Source: OFS – BEVNAT

© OFS 2022

Si l'on regarde d'un peu plus près les classes d'âges des personnes concernées par le veuvage, on observe un report des décès aussi bien chez les hommes que chez les femmes entre 1990 et 2020 (cf. graphique G27). En effet, on observe que les parts de personnes de moins de 75 ans qui deviennent veuves diminuent avec le temps. À partir de 75 ans, on constate que les proportions de veuves et de veufs augmentent rapidement. Ce décalage des dissolutions est principalement dû à la progression de l'espérance de vie des deux sexes, donc à une mortalité intervenant plus tardivement. La pandémie de COVID-19 a également plus touché les personnes âgées. Autre constat, depuis 1990, la majorité des veuvages ont lieu après de longues années de vie commune; dans neuf cas sur dix, ils se produisent après 20 ans de mariage ou plus. L'âge moyen observé au veuvage a par conséquent augmenté entre 1990 et 2020: l'âge moyen au veuvage est passé de 70,9 ans à 77,9 ans chez les hommes, celui des femmes s'est accru de 6 ans, de 67,7 ans à 74,7 ans.

³ Ce terme correspond à la somme des dissolutions de mariage par divorce et par le décès du conjoint. Ce chiffre dépasse celui des mariages conclus.

5.2 Divorces

À partir de la fin des années 1960, le nombre des divorces en Suisse a rapidement augmenté jusqu'en 1999, où il s'est élevé à 20 800. Le record a cependant été atteint en 2010 avec 22 100 dissolutions juridiques de mariages. En 2020, leur nombre se monte à 16 200, soit 23% de plus qu'en 1990 (13 600).

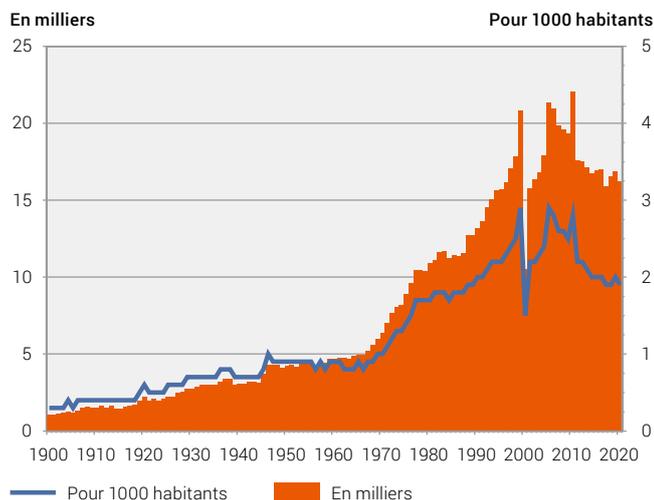
Pandémie de COVID-19

Entre 2019 et 2020, le nombre de divorces a baissé de 4,0%, passant de 16 900 à 16 200. Cette évolution doit tenir compte du confinement partiel et des fêtes des tribunaux, dans le premier semestre 2020. Entre mars et mai, on observe 24% de divorces prononcés en moins par rapport à 2019. Toutefois, en septembre, on note une augmentation marquée du nombre de divorces, soit +20% par rapport à septembre 2019. Cette évolution se répercute sur les indicateurs de divortialité. Vous trouverez des données mensuelles et annuelles sur les divorces à la page suivante: Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Population → Mariages, partenariats et divorces → Divorces, divortialité

L'évolution des divorces entre 1990 et 2020 a été marquée par de nombreux changements législatifs en matière de divorce, expliquant les différents pics observés (cf. graphique G28).

Divorces

G28



Sources: OFS – BEVNAT, ESPOP, STATPOP

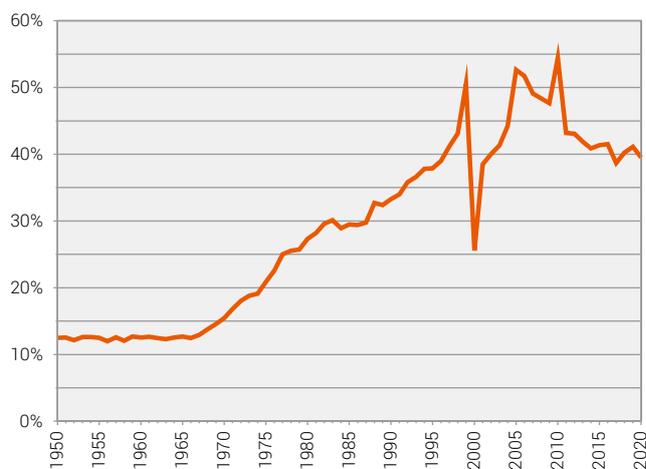
© OFS 2022

En rapportant le nombre de divorces prononcés durant une année civile à l'effectif de la population au milieu de l'année, on s'aperçoit que le taux brut de divortialité n'a pas beaucoup bougé. De fait, il s'élevait à 2,0 divorces pour 1000 habitants en 1990 et a atteint la valeur de 1,9‰ en 2020, après un certain nombre de fluctuations.

L'indicateur conjoncturel de divortialité (ICD) offre une mesure supplémentaire (cf. graphique G29). Actuellement, on estime que deux mariages sur cinq pourraient se terminer un jour par un divorce, alors qu'en 1990, l'estimation se situait à plus d'un mariage sur trois.

Indicateur conjoncturel de divortialité

G29



Source: OFS – BEVNAT

© OFS 2022

Le divorce menace toujours les premières années de mariage. En 2020, le plus grand nombre des dissolutions de mariage a eu lieu durant la huitième année de mariage, 769 cas soit 4,7% de tous les divorces. On constate toutefois, depuis une dizaine d'années, que la propension à divorcer parmi les couples mariés depuis 20 ans ou plus est toujours plus marquée au fil des années. Les couples divorçant après 20 ans de mariage représentent 32% de tous les divorces prononcés en 2020, contre 22% en 1990. Ils représentent désormais le plus grand groupe touché par le phénomène. Cette augmentation des divorces tardifs se répercute sur l'indicateur de la durée moyenne du mariage au moment du divorce dont les valeurs ne cessent d'augmenter. Elle s'établit à 15,6 ans en 2020 contre 11,9 ans en 1990.

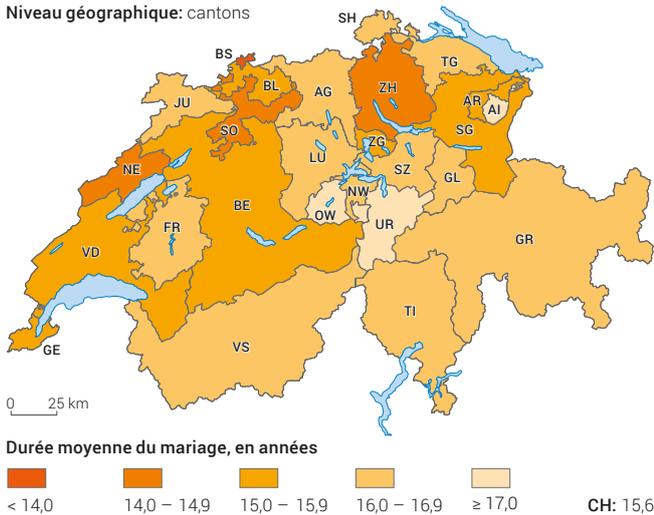
5.2.1 Divortialité selon le canton

En 2020, la durée moyenne du mariage au moment du divorce dépasse 18 ans en Appenzell Rhodes-Extérieures, alors qu'elle est inférieure à 14 ans à Bâle-Ville (cf. graphique G30).

Durée moyenne du mariage au moment du divorce, en 2020

G 30

Niveau géographique: cantons



Source: OFS – BEVNAT

© OFS 2022

Sans surprise, l'âge moyen au divorce augmente également. Depuis 1990, cet indicateur montre que cet âge moyen a augmenté de 7 ans jusqu'à aujourd'hui, passant de 42,0 ans à 49,1 ans chez les hommes et de 38,4 ans à 45,4 ans chez les femmes.

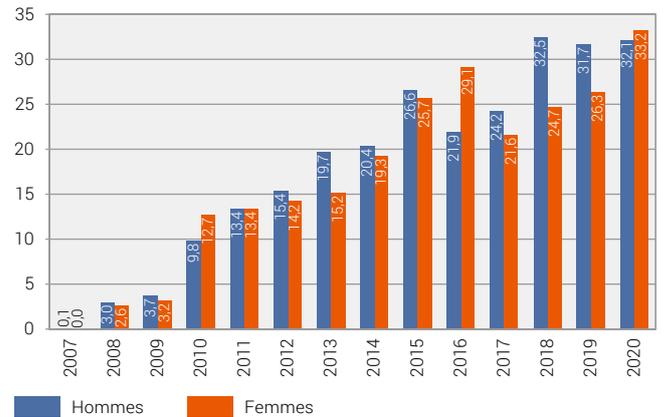
5.3 Partenariats dissous

La loi sur le partenariat enregistré (LPart) est entrée en vigueur en 2007. La même année, on ne comptabilisait qu'un seul partenariat dissous. Suite à cette introduction législative, leur nombre n'a cessé d'augmenter. En 2020, il se monte à plus de 200 cas.

Les partenariats enregistrés et dissous sont quantitativement plus nombreux dans les couples d'hommes que dans ceux de femmes. La tendance se confirme, lorsqu'on rapporte le nombre de dissolutions de partenariats au nombre d'enregistrements de la même année, à l'exception de 2010, 2016 et 2020 où le taux est alors supérieur chez les femmes (cf. graphique G31).

Partenariat dissous pour 100 partenariats enregistrés selon le sexe

G 31



Source: OFS – BEVNAT

© OFS 2022

La ventilation des dissolutions par catégorie de nationalité des partenaires montre des fréquences de dissolutions différentes selon le type de partenariat. Dans les couples d'hommes, les partenariats enregistrés sont plus fréquemment formés par un partenaire suisse et un partenaire étranger. C'est dans ces couples mixtes que l'on observe également le plus de dissolutions. Chez les femmes, par contre, alors que la plupart des partenariats sont conclus entre des citoyennes suisses, les dissolutions surviennent le plus souvent dans les couples binationaux.

Résumé en chiffres depuis 1990

Divorces et divortialité T6

	1990	2000	2010	2020
Total	13 184	10 511	22 081	16 210
Durée du mariage¹				
0–4 ans	3 128	1 645	2 454	1 823
5–9 ans	3 473	3 378	6 117	3 645
10–14 ans	2 051	1 972	4 087	3 171
15–19 ans	1 679	1 258	3 216	2 431
20 ans ou plus	2 853	2 258	6 207	5 140
Durée moyenne du mariage avant le divorce (en années)	11,9	13,1	14,5	15,6
Indicateur conjoncturel de divortialité	33,2	25,6	54,4	39,5

¹ Calcul: année du divorce moins année du mariage.

Source: OFS – BEVNAT, ESPOP, STATPOP

© OFS 2022

Glossaire thématique:

Le **taux brut de divortialité** rapporte le nombre de divorces enregistrés durant une année civile à l'effectif de la population résidente permanente moyenne de l'année. Le résultat s'exprime généralement en pour mille.

L'**indicateur conjoncturel de divortialité (ICD)** indique la proportion de mariages dissous par divorce, parmi un ensemble de mariages qui seraient soumis, à chaque durée de mariage, aux conditions de divortialité observées durant l'année considérée.

Partenariats dissous T7

	1990	2000	2010	2020
Total	77	212
Couples d'hommes	49	124
Couples de femmes	28	88
Nombre de dissolution pour 100 partenariats	10,7	32,6
Couples d'hommes	9,8	32,1
Couples de femmes	12,7	33,2

Source: OFS – BEVNAT

© OFS 2022

6 Migrations

La Suisse est à la fois une terre d'immigration mais aussi un pays d'émigration, car les mouvements observés peuvent aussi bien concerner la population suisse que la population étrangère.

6.1 Migrations internationales

La migration internationale a toujours été l'une des composantes de l'évolution de la population, mais elle a pris progressivement de l'ampleur dans les 40 dernières années. En 1990, on comptait 154 200 immigrations de personnes suisses et étrangères, pour 97 600 émigrations, soit un solde migratoire de 56 600 personnes. À partir de 1999, la migration internationale devient le principal facteur de croissance démographique, dépassant définitivement l'accroissement naturel. En 2020, les flux migratoires sont plus importants, mais le solde migratoire est inférieur à celui recensé en 1990, à savoir 163 200 immigrations, 109 400 émigrations pour un solde migratoire s'élevant à 53 800 personnes. De 1990 à 2020, le solde migratoire a baissé de 5% abstraction faite des fluctuations entre ces deux dates.

Pandémie de COVID-19

En 2020, le nombre d'immigrations et d'émigrations a diminué, respectivement de -3,8% et de -13,3%. En raison du recul plus important des émigrations, le solde migratoire s'établit à 53 800 personnes, contribuant ainsi à la croissance de la population. Vous trouverez des données annuelles sur l'évolution des mouvements migratoires à la page suivante :

Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Migration internationale

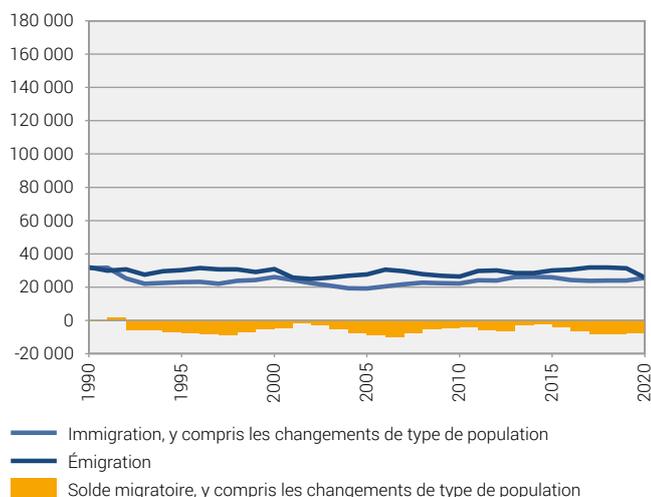
De manière générale, les hommes sont plus nombreux à migrer que les femmes. Le calcul du rapport de masculinité montre que le nombre d'hommes pour 100 femmes est plus important, tant dans les immigrations que dans les émigrations, des Suisses et des étrangers. Toutefois, le solde migratoire tend à se féminiser dans la population suisse (depuis 2016) comme dans celle étrangère (depuis 2017).

Les générations les plus mobiles sont les 20–64 ans. Entre 1991 et 2020, un vieillissement s'opère dans les cohortes de migrants qui arrivent en Suisse et qui en repartent. Dans l'analyse des mouvements selon les groupes d'âges, on constate également que le comportement migratoire des personnes de plus de 64 ans se distingue de celui des 0–19 ans ou des 20–64 ans. Qu'ils soient suisses ou étrangers, les seniors affichent un solde migratoire négatif entre 1991 et 2020, exception faite de 2013 pour les ressortissants suisses. On constate d'ailleurs une augmentation de l'excédent des émigrations à partir de 2013. En 2020, les émigrations restent toujours plus importantes que les immigrations dans ce groupe d'âge; toutefois, leur nombre a diminué par rapport à 2019.

Si l'on ventile ces résultats par catégorie de nationalité, on note que le comportement migratoire de la population suisse diffère de celui de la population étrangère (cf. graphiques G32a et G32b). Les ressortissants suisses qui migrent sont plus nombreux à quitter la Suisse qu'à y arriver, d'où un solde migratoire négatif depuis 1992. Chez les personnes de nationalité étrangère, les immigrations sont plus importantes que les émigrations. Leur solde migratoire est par conséquent positif et ce, depuis 1979.

Mouvements migratoires de la population résidente permanente suisse

G 32a

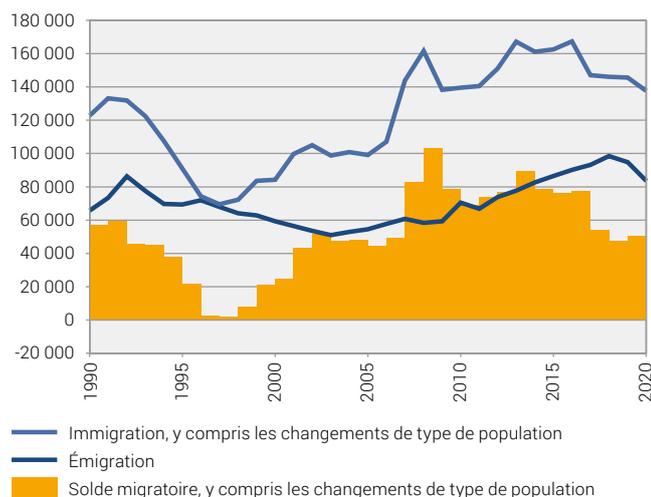


Sources: OFS – ESPOP, STATPOP

© OFS 2022

Mouvements migratoires de la population résidente permanente étrangère

G 32b



Sources: OFS – ESPOP, STATPOP

© OFS 2022

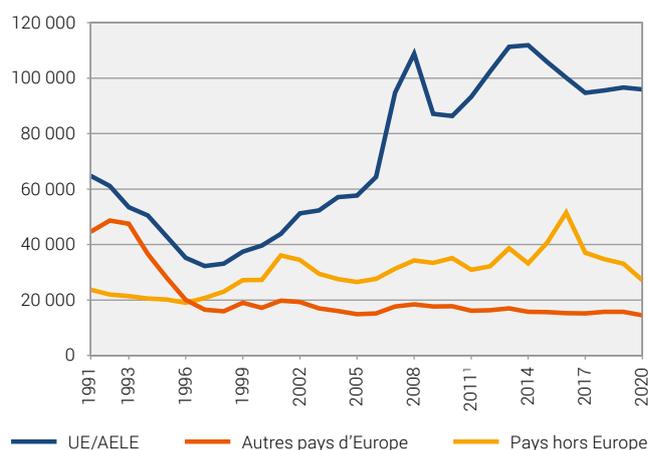
Parmi les personnes qui immigrent dans notre pays, 16% sont suisses et 84% sont étrangères. La majeure partie de ces derniers sont des ressortissants de l'Union européenne (UE) et des pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Le phénomène a progressé, à partir de 2003, avec l'introduction de la libre circulation des personnes (cf. graphique G 33). En tête de file viennent les Allemands, les Italiens, les Français et les Portugais. L'immigration des ressortissants des autres pays d'Europe (non UE/AELE) a été marquée dans les années 1990, notamment par la situation dans les Balkans et au Kurdistan. À partir 1997, les immigrations de ce groupe se stabilisent à 16 700 en moyenne par année. Les immigrations des non-Européens

sont relativement stables. On observe un pic entre 1997 et 2003 lié à l'arrivée de nombreux Sri Lankais en Suisse et qui s'élève à 33 100 en 2019. Entre 2014 et 2017, l'arrivée de nombreux ressortissants du continent africain provoque un 2^e pic.

Immigration de la population résidente permanente étrangère selon la nationalité

Découpage politique

G 33



¹ Dès 2011, changement des méthodes de production et de concept pour la population résidente permanente

Sources: OFS – ESPOP, PETRA, STATPOP

© OFS 2022

Motifs d'entrée en Suisse

Le module Migration de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) fournit des informations sur les différents motifs d'entrée en Suisse, dont le travail, la famille, l'asile ou la formation. Les motifs les plus fréquemment cités sont liés au marché du travail et à la famille (mariage, accompagnement ou regroupement familial). Ils varient selon les provenances des personnes. Les ressortissants de l'UE/AELE viennent en Suisse principalement pour des raisons professionnelles, alors que les autres immigrants viennent plutôt fonder une famille ou la retrouver.

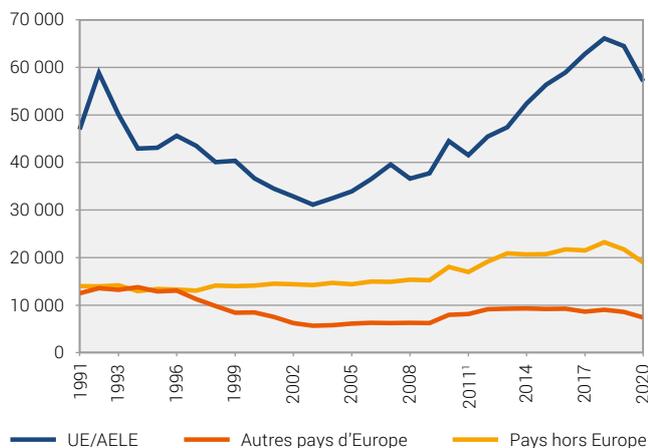
Vous trouverez des informations complémentaires sur le sujet sous: Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques → Population → Migration et intégration → Migration internationale → Raisons de la migration

Parmi les personnes qui émigrent, 24% sont suisses et 76% sont étrangères. Le nombre d'émigrations des ressortissants de l'UE/AELE est important et fluctuant (cf. graphique G 34). De 2003 à 2020, les Allemands, Italiens, Français et Portugais comptabilisent à eux seuls plus des deux cinquièmes des émigrations annuelles de la population résidente permanente étrangère. Les départs de personnes des autres pays d'Europe et de pays non européens sont moindres.

Émigration de la population résidente permanente étrangère selon la nationalité

Découpage politique

G34



¹ Dès 2011, changement des méthodes de production et de concept pour la population résidente permanente

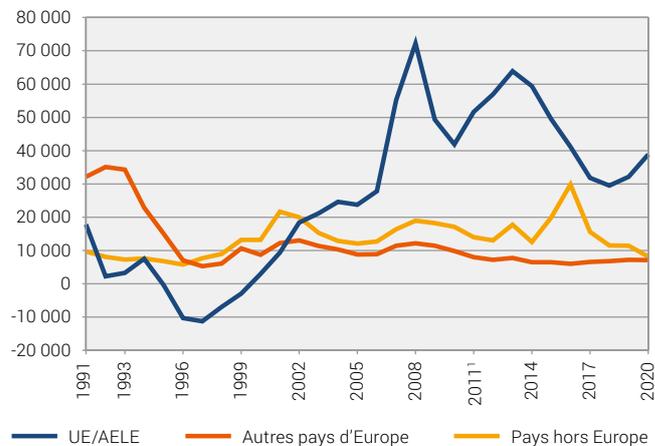
Sources: OFS – ESPOP, PETRA, STATPOP

© OFS 2022

Solde migratoire de la population résidente permanente étrangère selon la nationalité

Découpage politique

G35



¹ Dès 2011, changement des méthodes de production et de concept pour la population résidente permanente

Sources: OFS – ESPOP, PETRA, STATPOP

© OFS 2022

Durée de résidence

En 2020, plus de la moitié des étrangers (57%) sont nés en Suisse ou y vivent depuis 10 ans ou plus. Mais certains étrangers ne s'établissent que temporairement et repartent. En 1990, le nombre d'émigrations d'étrangers pour 1000 personnes de la population résidente permanente étrangère s'élevait à 60%. En 2020, ce taux se monte à 38%.

On observe une baisse importante du solde migratoire des ressortissants de l'UE/AELE au début des années 1990, suivie d'une hausse et à nouveau, à partir de 1994, d'une autre baisse (cf. graphique G35). En 1996 et en 1997, il est même négatif signalant plus de départs que d'arrivées de personnes de ce groupe de pays. Entre 1998 et 2008, le solde migratoire ne va faire qu'augmenter. À partir de 2008, suite à la crise des «subprimes», on observe, dans un premier temps, plus de départs parmi les ressortissants de l'UE/AELE, puis leur retour à partir des années 2010. Il s'agit cependant de personnes différentes. Les étrangers qui ont quitté la Suisse à partir de 2008 ne sont pas ceux qui sont arrivés à partir de 2010. Le solde migratoire des ressortissants de l'UE/AELE a ensuite à nouveau baissé régulièrement jusqu'en 2018. On observe depuis lors une tendance à la hausse.

Les ressortissants des autres pays d'Europe voient leur solde migratoire baisser à partir de 1993, sans toutefois passer la barre du 0. Il demeure positif même en 1996 et en 1997. Au-delà de ces années, leur solde migratoire reste relativement stable, soit en dessous de 10 000 personnes. Chez les ressortissants des pays extra-européens, on observe différentes hausses du solde migratoire au début des années 2000, en 2008, en 2010, en 2013 et en 2015, liées essentiellement aux personnes qui arrivent par le biais de l'asile.

6.2 Migrations internes

En 2020, le nombre de migrations internes, soit 533 800 départs et arrivées, dépasse nettement celui des immigrations (163 200), des émigrations (109 400), des naissances vivantes (85 900) et des décès (76 200). Entre 1990 et 2020, les migrations internes sont passées de 361 800 à 533 800, soit une augmentation de 48%. Près des trois quarts des migrations internes se font à l'intérieur d'un même canton. Les changements de communes de résidence à l'intérieur d'un même canton représentent, le plus souvent, une migration de faible distance. Les principales raisons des migrations intracantonales peuvent être liées à la recherche de meilleures conditions de logement (surface du logement, loyer, qualité de l'habitat). En ce qui concerne les migrations intercantionales, où la distance entre la commune de départ et celle d'arrivée est généralement plus grande, elles sont le plus souvent liées au travail ou à la formation.

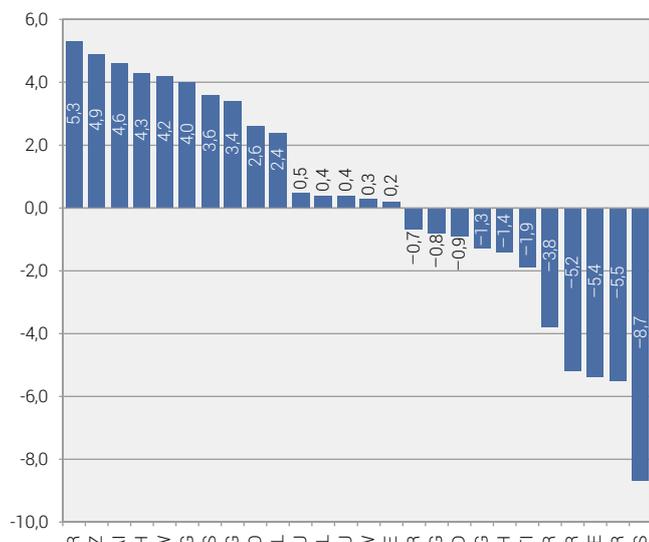
En termes de migrations internes, les hommes sont plus mobiles que les femmes. En effet, le rapport de masculinité est de plus en plus important au fil des années, de 104,8 hommes pour 100 femmes en 2011 à 105,5 en 2020. Ce rapport est le plus marqué chez les 40–64 ans. Les générations les plus mobiles, femmes ou hommes, sont les 20–39 ans.

Les personnes de nationalité suisse participent proportionnellement moins aux migrations internes que celles de nationalité étrangère. En effet, le taux de migration interne s'élève respectivement à 55% et 83% en 2020, contre 53% et 57% en 1990.

Les migrations intercantionales influencent largement la distribution de la population dans l'espace (cf. graphiques G36 et G37). En 2020, les gains les plus importants, en termes relatifs, sont enregistrés dans les cantons de Fribourg, Schwyz, Appenzell Rhodes-Intérieures, alors que Neuchâtel, Appenzell Rhodes-Extérieures et Bâle-Ville subissent les pertes les plus élevées.

Solde migratoire interne pour 1000 habitants selon le canton, en 2020

G36



Source: OFS – STATPOP

© OFS 2022

Résumé en chiffres depuis 1990

Migrations

T8

	1990	2000	2010	2020
Migration internationale				
Immigration¹	154 244	110 302	161 778	163 180
Suisses	31 465	26 102	22 283	25 495
Étrangers	122 779	84 200	139 495	137 685
Émigration	97 601	90 078	96 839	109 376
Suisses	31 888	30 776	26 311	25 774
Étrangers	65 713	59 302	70 528	83 602
Solde migratoire international¹	56 643	20 224	64 939	53 804
Suisses	-423	-4 674	-4 028	-279
Étrangers	57 066	24 898	68 967	54 083
Pour 1000 habitants	8,4	2,8	8,3	6,2
Migrations internes				
Total des arrivées et départs	361 768	416 453	444 813	533 817

¹ Y compris changements de statut et sorties du processus de l'asile jusqu'en 2010, dès 2011 y compris les passages de la population résidente non permanente.

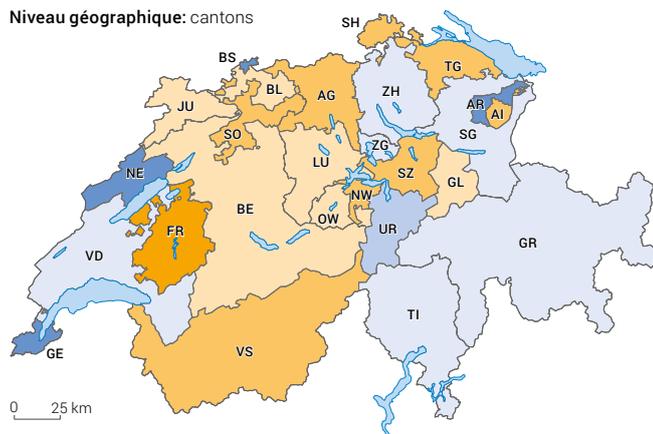
Sources: OFS – ESPOP, STATPOP

© OFS 2022

Solde migratoire interne, en 2020

G37

Niveau géographique: cantons



Différence entre arrivées et départs d'une région vers une autre, pour 1 000 habitants¹



¹ population résidente permanente moyenne

Source: OFS – STATPOP

© OFS 2022

Glossaire thématique:

La **migration** est un mouvement d'une personne ayant pour effet de transférer son domicile principal d'un lieu d'origine à un lieu de destination. Ces mouvements peuvent aussi bien concerner la population suisse que la population étrangère. Dans la **migration internationale**, seuls les changements de résidence impliquant le passage d'une frontière internationale sont pris en compte. On parle alors d'immigrations et d'émigrations.

Dans la **migration interne**, seuls les changements de résidence à l'intérieur du pays sont pris en compte. On parle d'arrivées ou de départs d'une commune ou d'un canton.

Le **solde migratoire** est la différence entre les immigrations/les arrivées et les émigrations/les départs.

7 Vieillesse

Le vieillissement démographique est un processus à long terme qui a façonné la structure par âge de la Suisse depuis plus de 100 ans et qui continuera à le faire dans le futur.

On parle de vieillissement démographique quand la proportion de personnes âgées augmente dans une population au détriment de celle des jeunes, qui diminue. Au cours des prochaines années, le processus de vieillissement se poursuivra et sera très rapide entre 2020 et 2030, quand les générations des baby-boomers atteindront l'âge de la retraite.

Le vieillissement de la population est à la fois la conséquence d'une fécondité peu importante, de la baisse de la mortalité et, par conséquent, de l'allongement de l'espérance de vie. Indirectement, d'autres facteurs tels que l'augmentation des divorces ou les changements des modes de vie⁴, comme le nombre croissant de parents seuls ou de personnes sans enfant, influencent la fécondité et la vie familiale. Tous ces processus sont, à bien des égards, liés entre eux. Quant à l'apport des migrations, il permet actuellement d'atténuer l'effet du vieillissement.

En 1900, la pyramide des âges doit son nom à sa forme triangulaire (cf. graphique G38). Sa base large représente le nombre d'enfants nés dans l'année civile. À mesure que l'on monte dans les âges, le nombre de personnes se réduit. Les générations de

nouveau-nés sont nombreuses, mais elles diminuent rapidement en raison de la mortalité infantile et juvénile élevée. Seul un nombre restreint de personnes a la possibilité de devenir âgé.

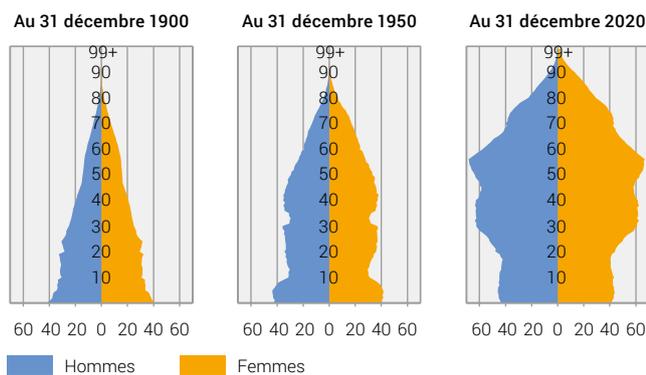
Au cours du temps, la proportion des jeunes, à savoir les personnes de moins de 20 ans, a régressé de 40,7% en 1900 à 19,9% en 2020.

En 2050, elle devrait s'élever à 19,3% selon le scénario de référence (A-00-2020). La part de personnes âgées de plus de 64 ans, quant à elle, a progressé de 5,8% en 1900 à 18,8% en 2020. À l'horizon de 2050, elle atteindra 25,6%. Selon le scénario «haut» (B-00-2020), la part des enfants et des adolescents augmente de 19,9% à 20,6% entre 2020 et 2050. Le pourcentage des personnes en âge d'être à la retraite (65 ans ou plus) dans la population passe de 18,8% à 24,9%. La proportion de personnes de 20 à 64 ans passe de 61,3% à 54,5%. Selon le scénario «bas» (C-00-2020), la part de personnes de 0 à 19 ans décroît, passant de 19,9% à 17,9% de la population. Le pourcentage des 65 ans ou plus passe de 18,8% à 26,4%. La part de personne de 20 à 64 ans se réduit entre 2020 et 2050, de 61,3% à 55,7% de la population.

Pyramide des âges selon le sexe

G38

Nombre de personnes en milliers



Sources: OFS – RFP, STATPOP

© OFS 2022

Pandémie de COVID-19

La pandémie a surtout touché les personnes âgées. Les différentes vagues de décès engendrent un recul de l'espérance de vie. Toutefois, le nombre de personnes de 65 ans ou plus, de 80 ans ou plus et de centenaires a continué d'augmenter en Suisse (respectivement +1,5%, +1,0% et +4,9%). Vous trouverez des données annuelles sur l'évolution du vieillissement à la page suivante:

Office fédéral de la statistique → Trouver des statistiques
→ Population → Vieillesse de la population

⁴ Bib (2009) 35 Jahre bevölkerungswissenschaftliche Forschung am BiB

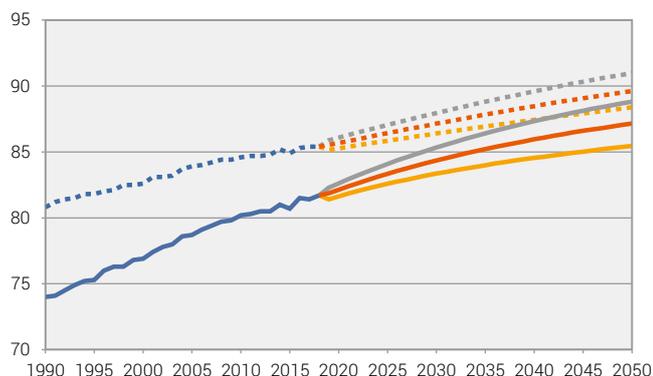
7.1 Facteurs de vieillissement

Alors que le nombre d'enfants à la base de la pyramide reste plus au moins similaire selon les années observées, il survient dans le cadre d'une population toujours plus nombreuse. La fécondité est donc en baisse. De 3,7 enfants par femme au début du XX^e siècle, l'indicateur conjoncturel de fécondité est tombé à 1,5, ce qui est bien en deçà du seuil de remplacement des générations. En effet, pour qu'une population se renouvelle, il faudrait 2,1 enfants par femme en moyenne. L'évolution de la fécondité entraîne par conséquent une diminution de la part de personnes jeunes dans la population. Ce phénomène est appelé «vieillissement par le bas» de la pyramide des âges.

L'allongement de l'espérance de vie constitue le «vieillissement par le haut» de la pyramide des âges; la durée de vie s'allonge et la part de personnes âgées augmente dans la population. En Suisse comme dans la plupart des pays développés, cette évolution est principalement due à la baisse de la mortalité infantile, puis à la diminution de la mortalité chez les personnes âgées voire très âgées. L'espérance de vie à la naissance a régulièrement augmenté en Suisse depuis 1876, passant d'environ 40 ans à plus de 80 ans actuellement (81,0 ans pour les hommes, 85,1 ans pour les femmes). Selon le scénario de référence (A-00-2020), elle s'élèvera à 87,2 ans chez les hommes et à 89,6 ans chez les femmes en 2050 (cf. graphique G39). Selon le scénario «haut» (B-00-2020), l'espérance de vie des hommes à la naissance augmente de 81,0 ans en 2020 à 88,8 ans en 2050. Celle des femmes croît de 85,1 ans en 2020 à 91,0 années en 2050. Selon le scénario «bas» (C-00-2020), l'espérance de vie des hommes à la naissance augmente de 81,0 ans en 2020 à 85,5 ans en 2050. Celle des femmes croît de 85,1 ans en 2020 à 88,4 années en 2050.

Évolution de l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes selon les 3 scénarios de base

G39



Hommes

- Observations
- Scénario A-00-2020
- Scénario B-00-2020
- Scénario C-00-2020

Femmes

- ⋯ Observations
- ⋯ Scénario A-00-2020
- ⋯ Scénario B-00-2020
- ⋯ Scénario C-00-2020

Source: OFS – SCENARIO

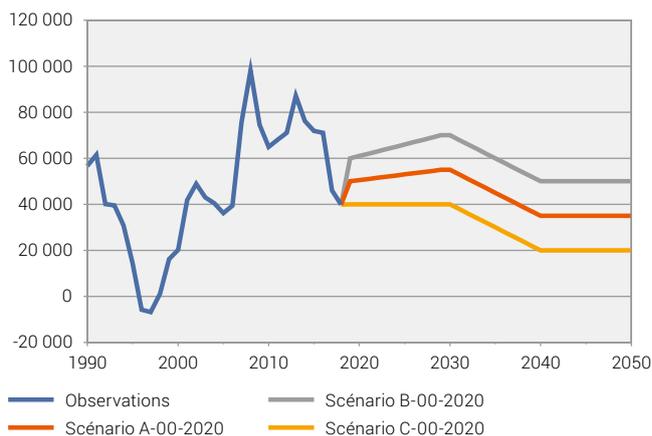
© OFS 2022

La migration influence l'état et la structure par âge de la population. Les 20–39 ans composent le groupe de migrants le plus important et viennent alimenter les générations présentes de personnes en âge de travailler. Près des trois cinquièmes des personnes qui arrivent en Suisse et de la moitié de celles qui quittent le pays se trouvent actuellement dans cette classe d'âges. De par leur grande mobilité, ces classes d'âges sont constamment renouvelées. Depuis 2015, on observe également que les personnes de 60 ans ou plus sont de plus en plus nombreuses à émigrer. La migration constitue donc, pour l'heure, un facteur de rajeunissement de la population.

Toutefois, cet impact risque d'être réduit dans le futur, quel que soit le scénario envisagé (cf. graphique G40). Les flux migratoires devraient diminuer à long terme en raison du vieillissement de la population européenne. Ce vieillissement démographique observé dans toute l'Europe favorisera la baisse du solde migratoire et une concurrence accrue s'exercera entre les pays européens pour attirer des actifs hautement qualifiés.

Évolution du solde migratoire selon les 3 scénarios de base

G40



Source: OFS – SCENARIO

© OFS 2022

7.2 Vieillesse selon le canton

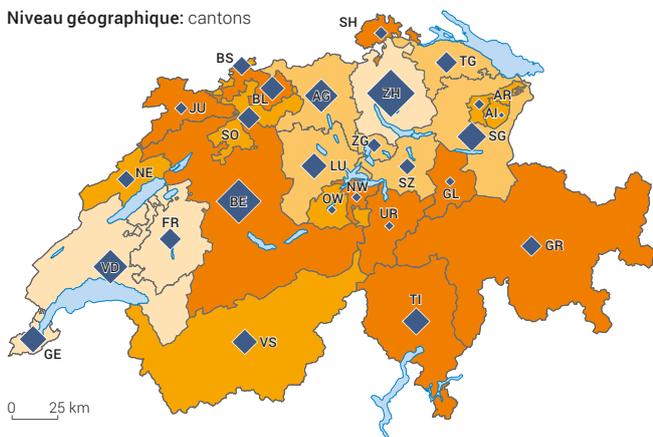
Les disparités régionales s'expliquent par l'évolution des naissances, de l'espérance de vie et du solde migratoire qui influencent la structure par âge de manière très différente d'une région à l'autre (cf. graphique G41). En outre, des aspects comportementaux, surtout en matière de santé, ainsi que l'environnement de vie peuvent également jouer un rôle.

Au niveau régional, Tessin, Bâle-Campagne et les Grisons affichent les plus hautes parts de personnes de plus de 64 ans; plus de 22% de leur population respective se trouvent dans cette classe d'âges. Vaud, Genève et Fribourg sont de leur côté les cantons qui ont les proportions de seniors les plus basses de Suisse, soit moins de 17%.

Population résidante permanente de 65 ans ou plus, en 2020

G 41

Niveau géographique: cantons



Nombre de personnes de 65 ans ou plus



Part de la population totale, en %



Source: OFS – STATPOP

© OFS 2022

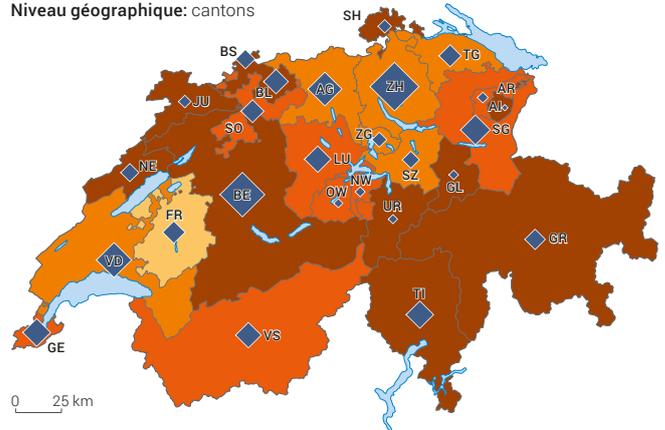
Si l'on se penche sur les personnes de 80 ans ou plus, on retrouve les mêmes deux cantons, Tessin et Bâle-Campagne, ainsi que Bâle-Ville, en tête de classement avec 7% de personnes du quatrième âge. Avec seulement 4%, Fribourg est le canton qui en compte le moins (cf. graphique G42).

Traduisant l'accroissement du quatrième âge, l'indice de grand vieillissement rapporte les personnes âgées de 80 ans ou plus à celles âgées entre 65 et 79 ans (cf. graphique G43). En 1990, ce rapport se montait à 34 personnes âgées de 80 ans ou plus pour 100 personnes du troisième âge (65–79 ans). Aujourd'hui, il s'élève à 39 personnes âgées de 80 ans ou plus pour 100 personnes du troisième âge. À l'horizon 2050, il se montera à 71.

Population résidante permanente de 80 ans ou plus, en 2020

G 42

Niveau géographique: cantons



Nombre de personnes de 80 ans ou plus



Part de la population totale, en %



Source: OFS – STATPOP

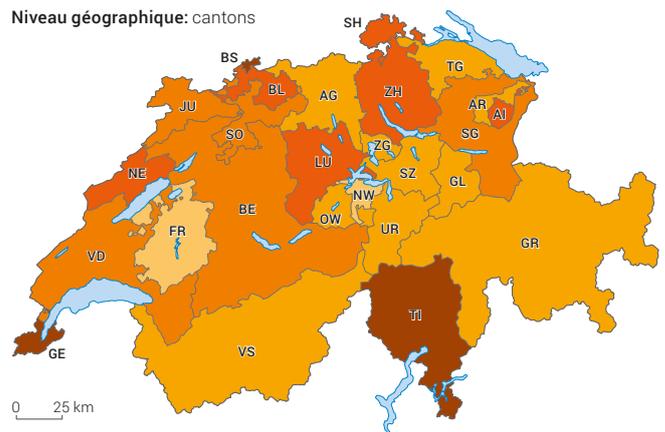
© OFS 2022

Avec plus de 50 personnes du quatrième âge par rapport aux seniors de 65 à 79 ans, Bâle-Ville détient la palme de l'indice de grand vieillissement. Suivent le Tessin, Genève, Bâle-Campagne et Neuchâtel, où le ratio de personnes âgées de 80 ans ou plus est supérieur à 42.

Indice de grand vieillissement, en 2020

G 43

Niveau géographique: cantons



Nombre de personnes âgées de plus de 79 ans pour 100 personnes âgées de 65 à 79 ans



Source: OFS – STATPOP

© OFS 2022

Résumé en chiffres depuis 1990 :

Vieillesse

T 9

	1990	2000	2010	2020	2050
Part de jeunes de moins de 20 ans	23,4	23,1	20,9	19,9	19,3
Part de personnes âgées de plus de 64 ans	14,6	15,4	16,9	18,8	25,6
Indice de grand vieillissement	34,1	35,6	39,7	39,1	71,2
Rapport de dépendance des jeunes	37,7	37,6	33,5	32,5	35,0
Rapport de dépendance des personnes âgées	23,5	25,0	27,1	30,7	46,5
Espérance de vie à la naissance					
Hommes	74,0	76,9	80,2	81,0	87,2
Femmes	80,8	82,6	84,6	85,1	89,6
Espérance de vie à 65 ans					
Hommes	15,3	17,0	18,9	19,3	24,2
Femmes	19,4	20,7	22,2	22,2	26,1

Sources: OFS – ESPOP, STATPOP, SCENARIO

© OFS 2022

Glossaire thématique:

L'**espérance de vie à la naissance** (ou à l'âge 0) représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui serait soumise à chaque âge aux conditions de mortalité de l'année considérée.

Le **rapport de dépendance des jeunes** rapporte l'effectif des jeunes généralement inactifs à l'effectif de la population en âge de travailler. Le résultat s'exprime en nombre de personnes âgées de 0 à 19 ans pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans.

Le **rapport de dépendance des personnes âgées** rapporte l'effectif des personnes âgées généralement inactives et l'effectif de la population en âge de travailler. Le résultat s'exprime en nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans.

Le **rapport total de dépendance** rapporte l'effectif des personnes âgées et des jeunes généralement inactifs et l'effectif de la population en âge de travailler. Le résultat s'exprime en nombre de personnes âgées de 0 à 19 ans et celles âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans.

L'**indice de grand vieillissement** est le nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus rapporté à 100 personnes âgées de 65 à 79 ans. Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population. Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important.

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.
www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.
www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.
www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

La Suisse est un pays dynamique du point de vue de la croissance de la population. Entre 1990 et 2020, elle a progressé de 28% pour atteindre 8 670 300 habitants au 31 décembre 2020. À la même date, on dénombrait 85 900 naissances vivantes, 76 200 décès, 163 200 immigrations et 109 400 émigrations qui ont contribué à la croissance démographique dans l'année considérée. En outre, 35 200 personnes se sont mariées, 651 ont fait enregistré leur partenariat, 16 200 ont divorcé et 212 ont mis un terme à leur partenariat.

La présente publication illustre l'évolution de la population au cours des dernières années, en matière de naissances, décès, mariages, divorces, migrations et vieillissement.

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
order@bfs.admin.ch
tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

480-2000

ISBN

978-3-303-01297-0

La statistique www.la-statistique-compte.ch
compte pour vous.